

BILAN D'ÉVALUATION

2022

Vienne
Condrieu
Agglomération



Air énergie climat | Aménagement et planification | Assainissement collectif | Assainissement non collectif | Contrat de ville | Covoiturage /Autopartage | Développement économique | Eau potable | Emploi-insertion | Équipements sportifs | Finances | Gens du voyage | Informatique dans les écoles | Nature | NPNRU | Prévention de la délinquance | Prévention et gestion des déchets | Programme local de l'habitat | Relais Oxyjeunes | Réussite éducative | Schéma de mutualisation | Schéma petite enfance | Schéma touristique | Soutien aux événements culturels et sportifs | Stratégie agricole | Téléalarme | Transports en commun | Vélo et modes actifs | Voirie et grandes infrastructures

LE TERRITOIRE	2
ENVIRONNEMENT	
Prévention et gestion des déchets	3
Air énergie climat	4
Nature	5
TRANSPORTS ET MOBILITÉ	
Vélo et modes actifs	7
Transports en commun	9
Covoiturage et autopartage	11
CYCLE DE L'EAU	
Assainissement non collectif	12
Assainissement collectif	13
Eau potable	14
PETITE ENFANCE	
Schéma petite enfance	16
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Accompagnement des entreprises et développement commercial	18
AGRICULTURE	
Stratégie agricole	19
TOURISME	
Schéma touristique	20
COHÉSION SOCIALE	
Contrat de ville	22
Nouveau programme national de renouvellement urbain	24
Réussite éducative	25
Relais Oxyjeunes	26
Prévention de la délinquance	27
Emploi-insertion	27
Téléalarme	28
Gens du voyage	30
AMÉNAGEMENT URBAIN	
Programme local de l'habitat	32
Aménagement et planification	34
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	
Équipements sportifs	35
VOIRIE	
Voirie et grandes infrastructures	37
SERVICES TRANSVERSAUX	
Informatique dans les écoles	38
Schéma de mutualisation	39
Finances	41
Soutien aux événements culturels et sportifs	43

édito

Vous avez entre les mains le second bilan d'évaluation de Vienne Condrieu Agglomération.

Il répond à la volonté des élus de Vienne Condrieu Agglomération de vous rendre compte, simplement et synthétiquement, de nos politiques publiques dans nos différents domaines de compétence.

En effet, dans notre projet d'agglomération, nous avons souhaité qu'une démarche d'évaluation soit mise en place pour s'assurer de la prise en compte des orientations du projet d'agglomération dans nos politiques sectorielles.

Pour chacune d'elles, différents indicateurs ont été choisis. Ils nous permettent de suivre la mise en œuvre de nos actions et de mesurer leur impact, année après année.

Nous avons souhaité que ce document soit le plus clair et accessible à tous et nous tenons à remercier les élus et les services pour leur différentes contributions dans le cadre de leurs délégations et champs de compétence respectifs.

Pour connaître plus en détail les actions menées par Vienne Condrieu Agglomération, vous pouvez également consulter son rapport d'activité, ainsi que l'Agglomag qui vous rend compte, chaque trimestre, de l'actualité de l'agglomération.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce document.



Thierry Kovacs,
Président de
Vienne Condrieu Agglomération



Claudine Perrot-Berton,
Vice-Présidente en charge de
l'Administration générale,
du personnel,
de la mutualisation et de la
communication institutionnelle



Christian Pétrequin,
Conseiller délégué en charge de la
concertation, de l'évaluation
et des relations avec le Conseil
de Développement



Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale. C'est un espace de solidarité qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, optionnelles et facultatives. Ce bilan est l'outil de suivi de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

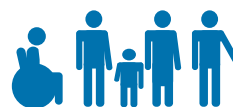


30 communes membres

18 communes en Isère
et 12 dans le Rhône



Superficie : 419 km²



93 128 habitants

(Population totale - Source INSEE au 31/12/2022)



Notes :

Dans ce document, les sources des données sont mentionnées lorsqu'elles ne proviennent pas de Vienne Condrieu Agglomération.

Sauf mention contraire, les chiffres sont donnés au 31.12.2022.

Donnée de cadrage

Des données de cadrage sont mentionnées pour les politiques publiques qui le nécessitent. Elles permettent une mise en perspective des indicateurs dans le contexte du territoire.

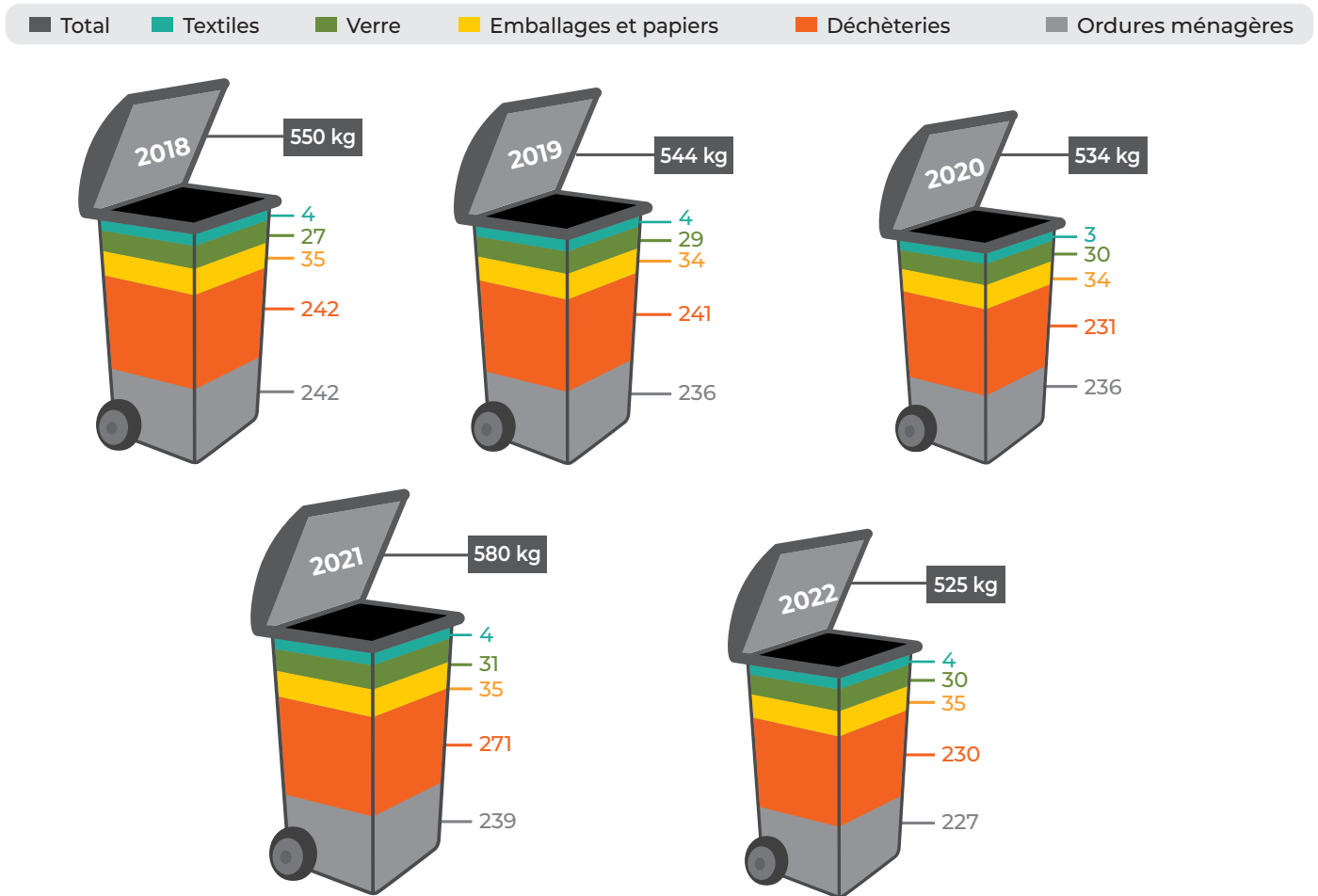
Prévention et gestion des déchets

L'Agglo porte le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

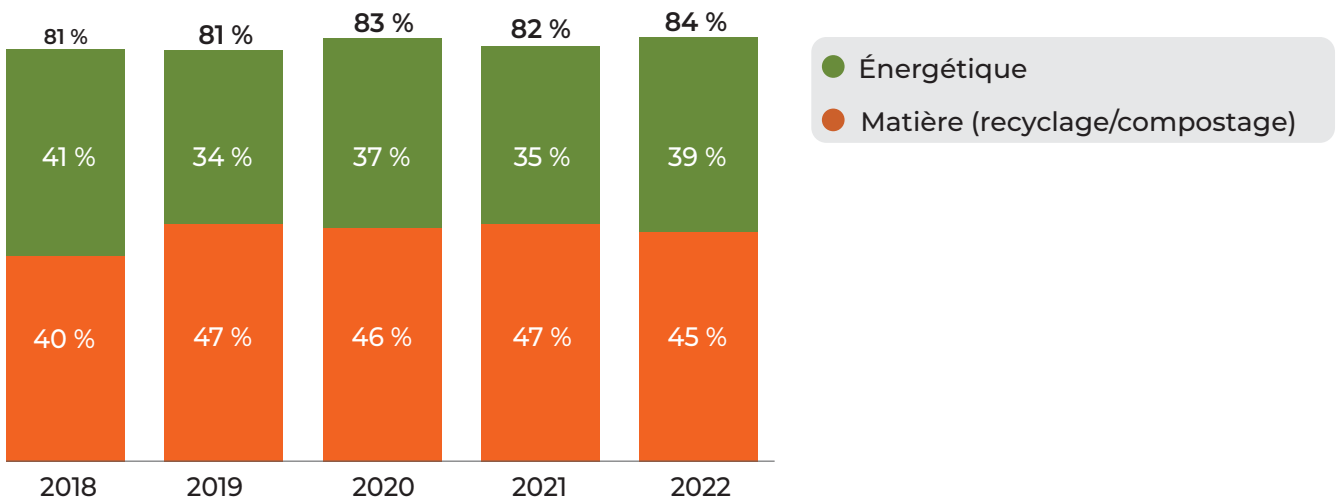
Au delà de l'enjeu de base de salubrité, ce service doit accompagner les usagers pour réduire leur production de déchets et considérer au maximum les déchets comme des ressources.

Indépendamment de l'objectif d'améliorer le niveau de valorisation, il s'agit aussi de réduire les productions de déchets. A ce titre, l'Agglo a engagé l'élaboration d'un nouveau PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour la période 2023-2028.

■ Production totale par catégorie (kg/habitant/an)



■ Valorisation globale des déchets par recyclage/compostage ou valorisation énergétique



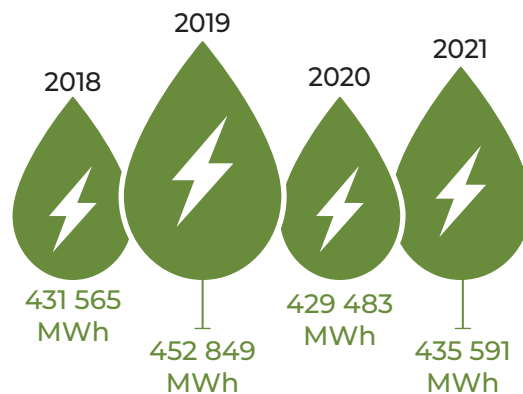
Air énergie climat

Le 27 septembre 2022, le conseil communautaire a voté à l'unanimité le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui vise à coordonner les actions du territoire en matière de transition énergétique.

En dehors de ses propres projets, l'Agglo a un rôle de coordination et de suivi des actions de transition énergétique, de lutte contre le changement climatique et de réduction de la pollution de l'air sur son territoire.

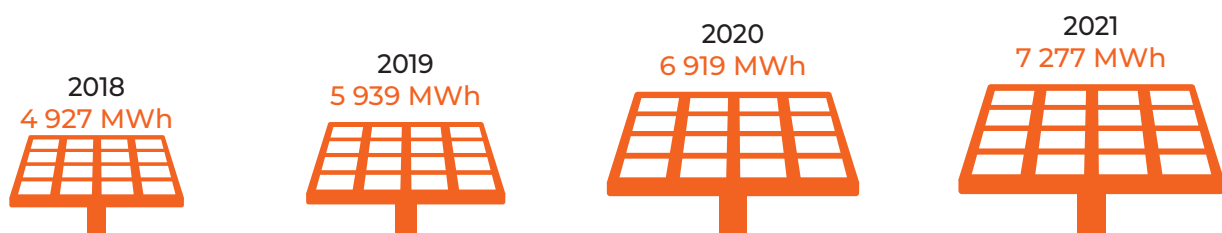
Ce document de planification s'inscrit en continuité de la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) dans laquelle est engagée l'agglomération.

■ Production estimée d'énergie renouvelable thermique et électrique (solaire, hydroélectricité, biogaz, bois etc.)



Source : ORCAE-OREGES (publié en avril à N+2)

■ Production estimée d'électricité photovoltaïque des installations recensées sur le territoire



Source : ORCAE-OREGES (publié en avril à N+2)

■ Consommation énergétique territoriale totale (tous secteurs confondus : habitat, entreprises, transport, etc.)



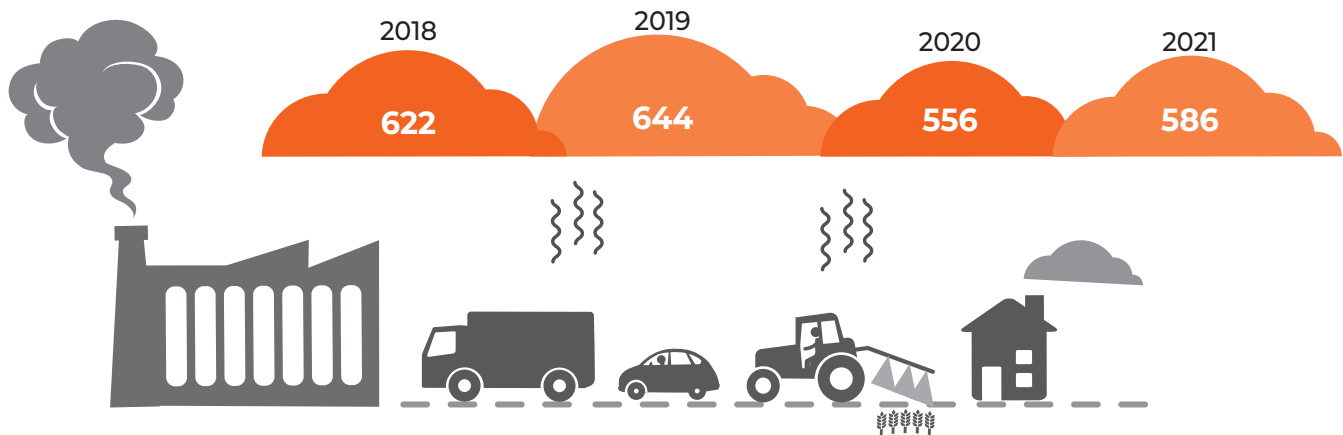
Source : OREGES (publié en avril à N+2)

■ Durée cumulée de jours d'alerte pollution niveau N1 ou N2 sur le bassin Lyonnais/Nord-Isère



Source : ATMO ou services préfectoraux

■ Émissions de gaz à effet de serre territoriales (en Kteq CO₂)



Source : OREGES (publié en avril à N+2)

Nature

L'Agglo a décidé de porter la lutte contre l'ambrosie sur son périmètre compte tenu de l'enjeu majeur de santé publique. De plus, elle suit deux chartes forestières sur son territoire (Bonnevaux et Pilat).

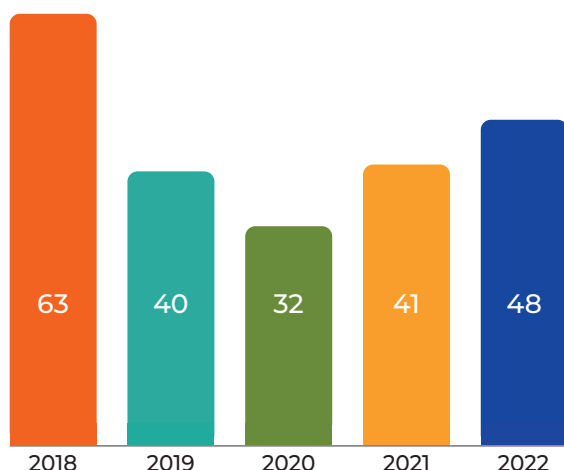
En 2021, elle a également décidé de contribuer à la lutte contre les frelons asiatiques en participant au financement de leur destruction d'où la mise en place d'indicateur de suivi dédié.

■ Frelons asiatiques : Nombre de nids détruits sur le territoire



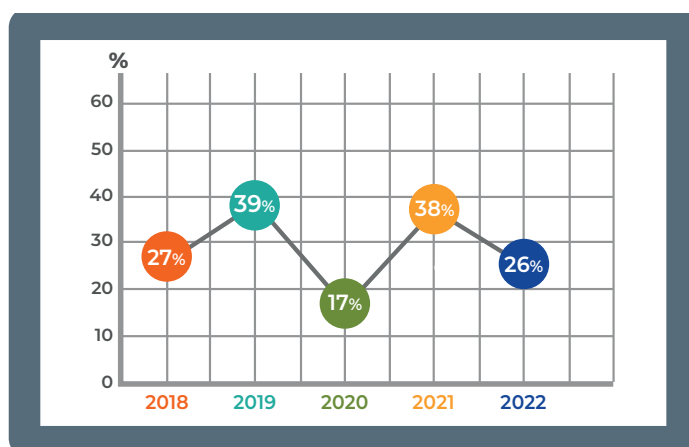
Source : Plateforme du GDS du Rhône et de l'Isère
<https://www.frelonsasiatiques.fr/signalement>

■ Ambrosie : Nombre de jours où le risque allergique a été supérieur ou égal au niveau maximal (3)



Source : RNSA

■ Ambrosie : Part des signalements sur la plateforme qui ont fait l'objet d'une intervention



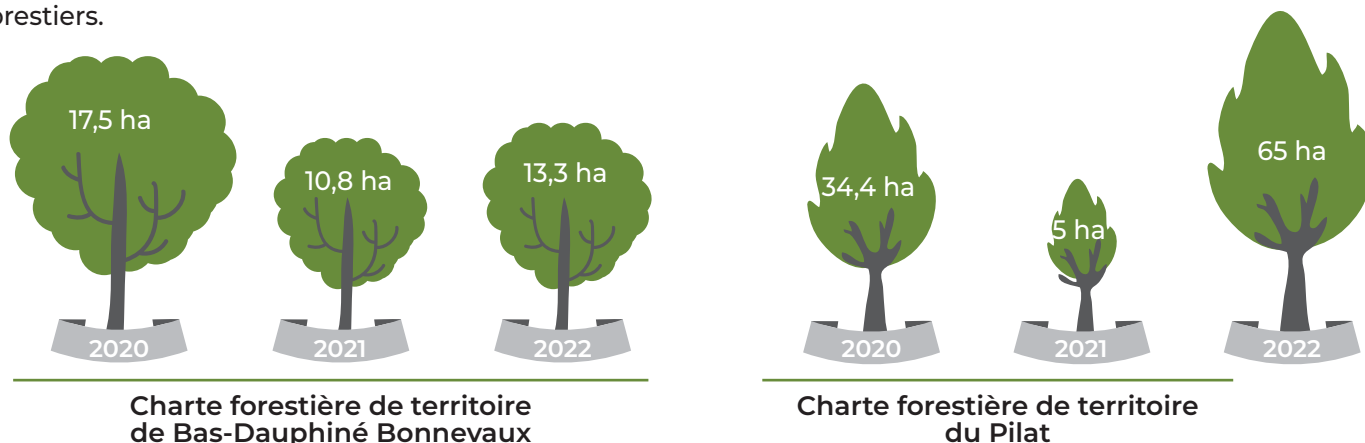
Source :
Plateforme de signalement
et Agglo

■ Chartes forestières : nombre de projets valorisant les filières locales



■ Chartes forestières : Surface annuelle ayant bénéficié de l'accompagnement Sylv'ACCTES

Sylv'ACCTES est une association qui finance des actions forestières vertueuses menées par les propriétaires forestiers.



Vélo et modes actifs

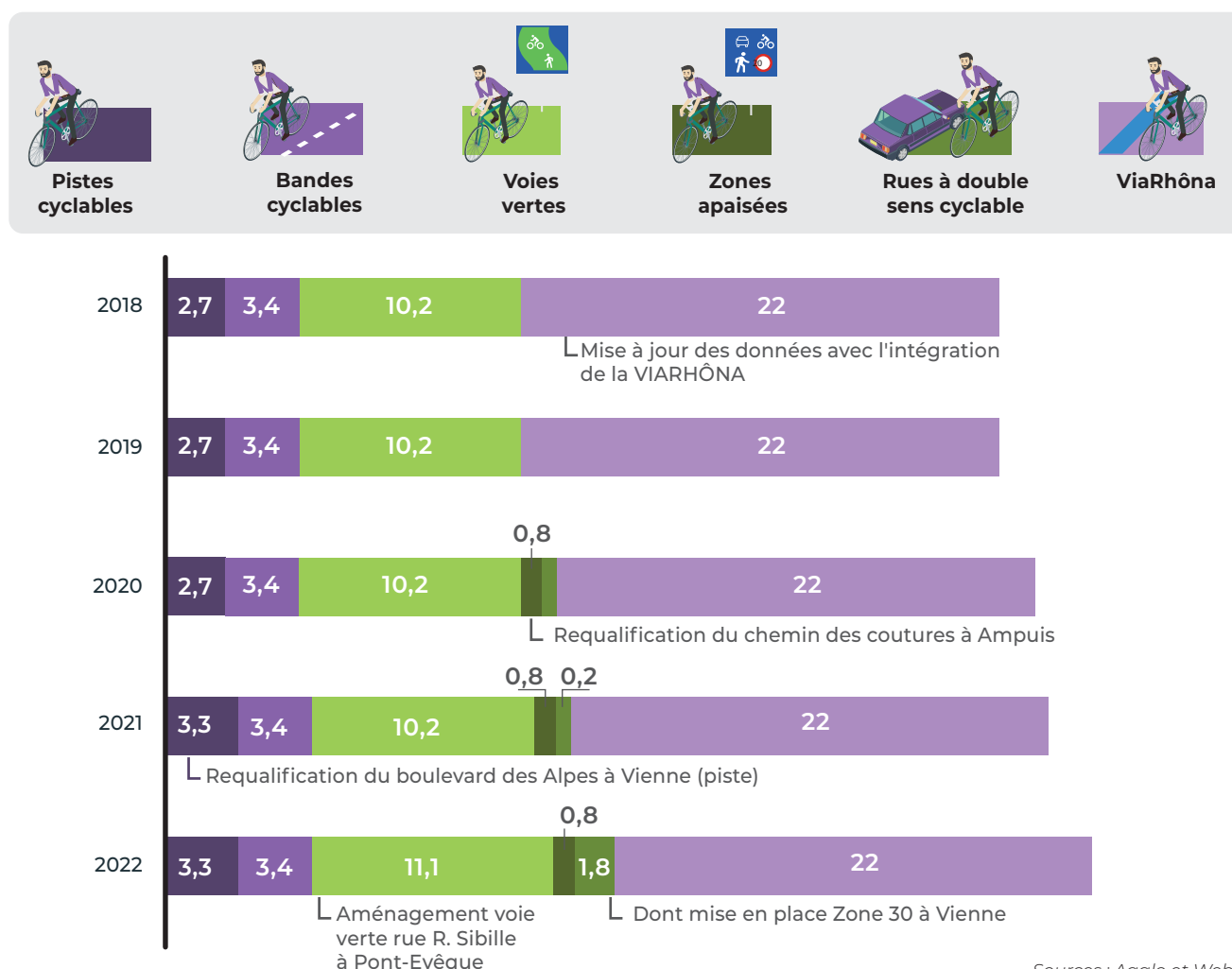
L'Agglo agit pour encourager le report modal de la voiture individuelle vers les modes de transport dits « actifs » et notamment le vélo.

Ces indicateurs permettent de mettre en évidence les équipements réalisés afin de faciliter son utilisation, que ce soit en matière d'infrastructure routière (piste et bande cyclables, voie verte, double-sens cyclable...) ou d'équipements dédiés au stationnement des vélos (consignes, box, arceaux sur le domaine public).

Linéaire total des
aménagements dédiés
aux modes actifs en 2022

42,4 km

Évolution des aménagements dédiés aux modes actifs (en km)



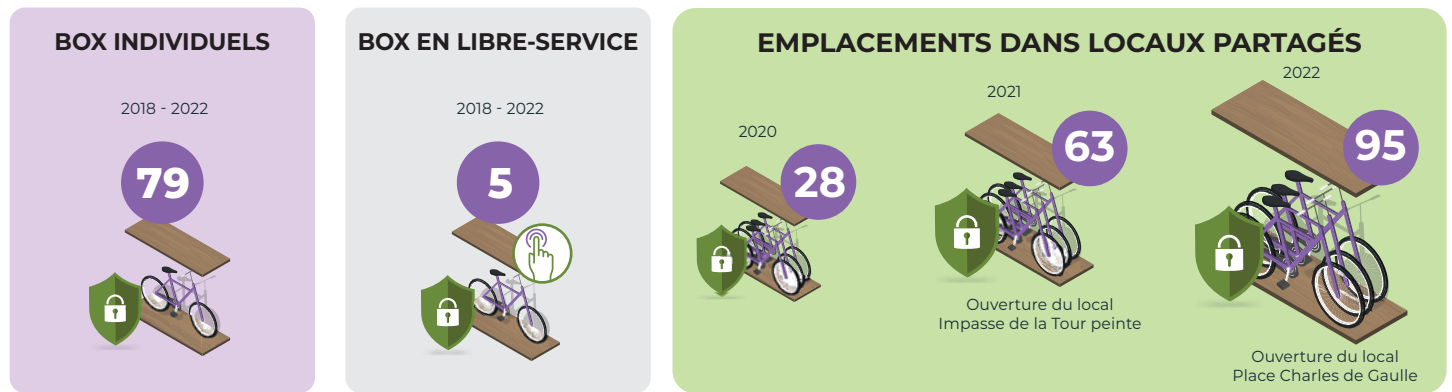
Sources : Agglo et WebSIG GÉO
Données issues du diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Directeur Vélo de 202w2

Évolution du nombre de stationnements vélo sur voirie 1 arceau = 2 stationnements

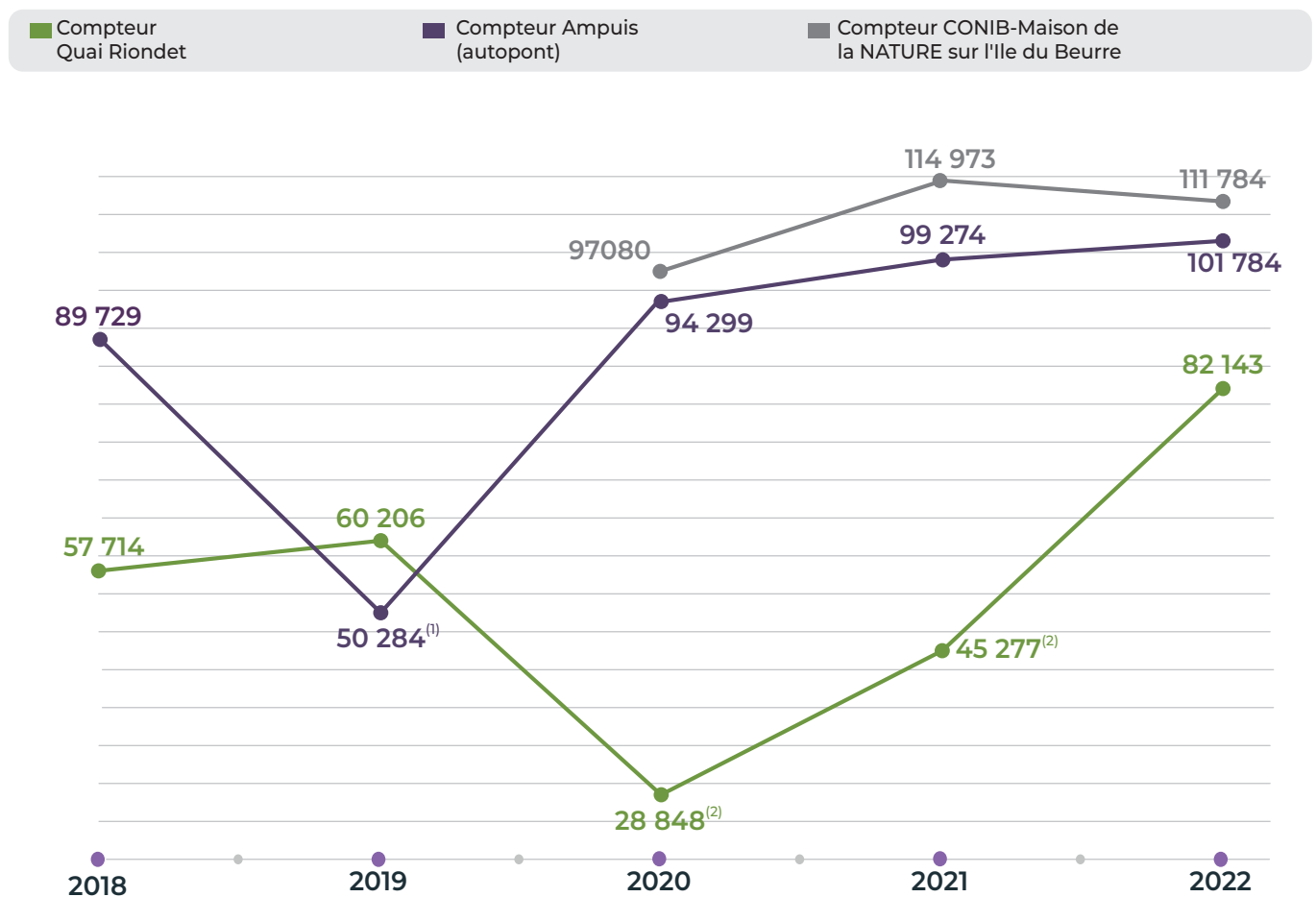


Sources : Agglo et communes

■ Évolution du nombre d'emplacements vélo sécurisés



■ Fréquentation des aménagements cyclables

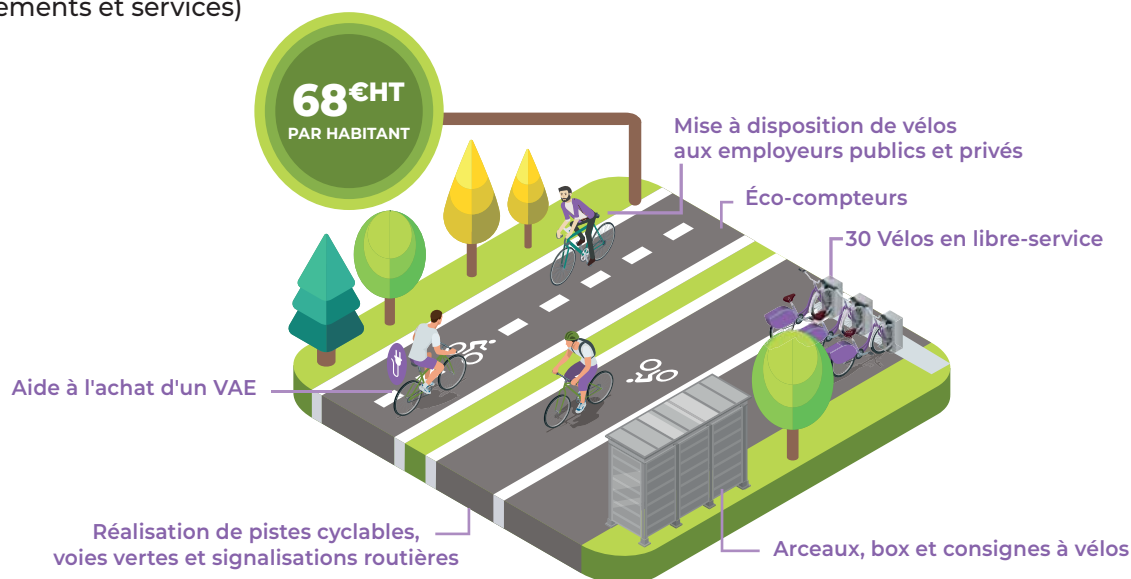


(1) Compteur hors service de juin à sept. 2019

(2) Compteur hors service durant plusieurs mois

Source : Eco-Visio

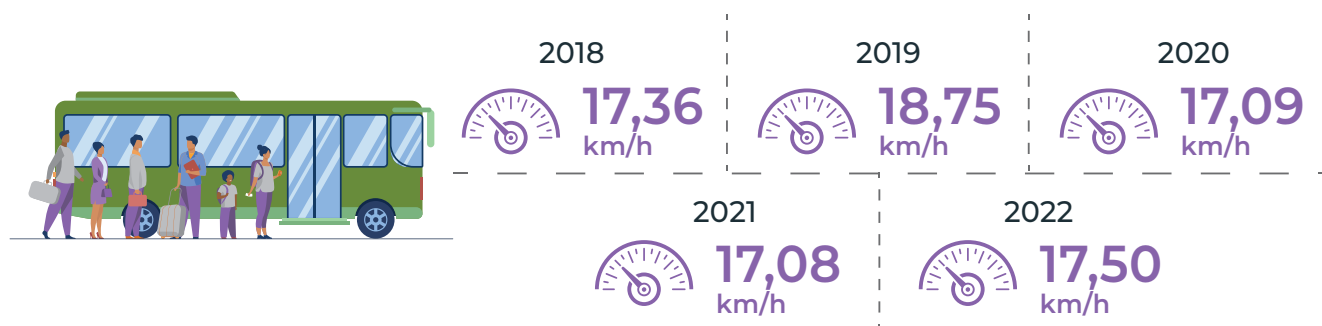
Montants investis depuis 2018 dans les aménagements cyclables (linéaires, équipements et services)



Transports en commun

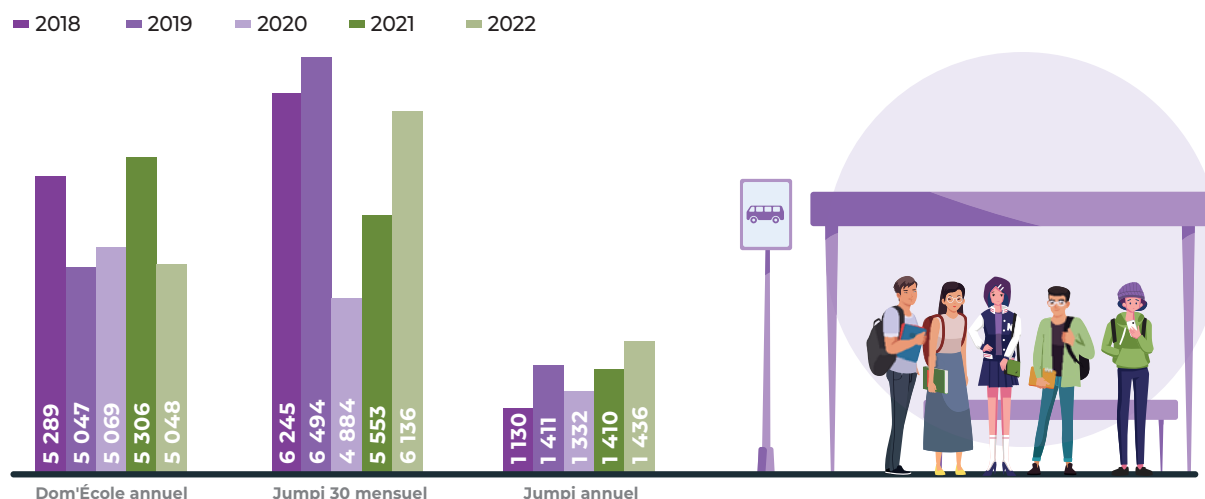
L'Agglo organise le réseau de transport public L'va qui comprend le réseau de bus, le service de navette et les lignes scolaires. Elle a pour objectif de proposer un réseau de transport toujours plus efficace et attractif, qui peut être identifié comme un moyen de transport concurrentiel à la voiture individuelle.

Évolution des vitesses commerciales du réseau urbain L'va



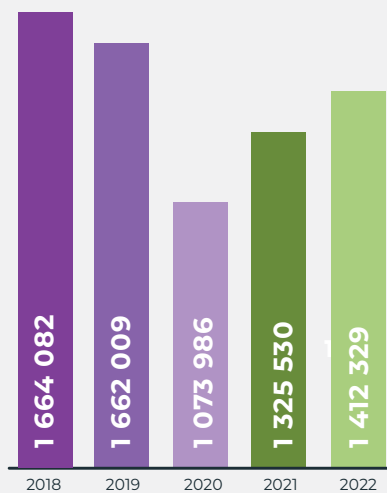
Source : Vienne Mobilités

Abonnements scolaires au réseau L'va (nombre d'abonnements chargés)



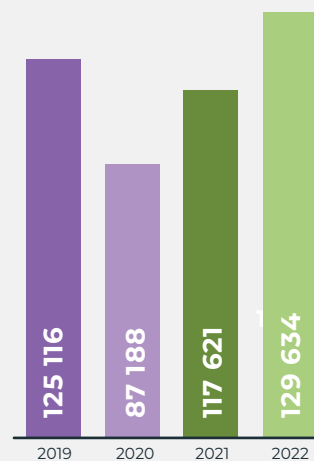
■ Fréquentation des lignes

LIGNES URBAINES

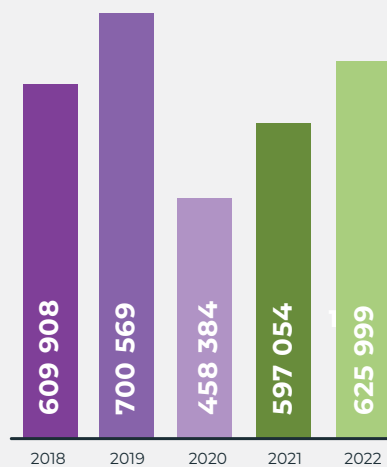


LIGNE 134

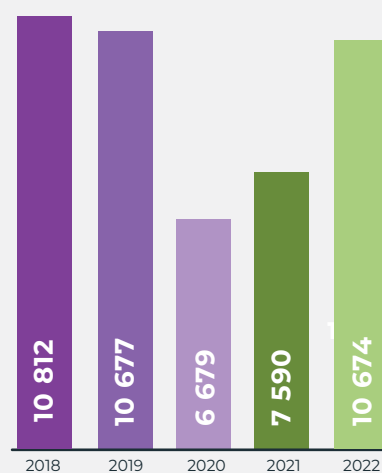
134



LIGNES SCOLAIRES



NAVETTE L'VA

Navette
L'va

Covoiturage et autopartage

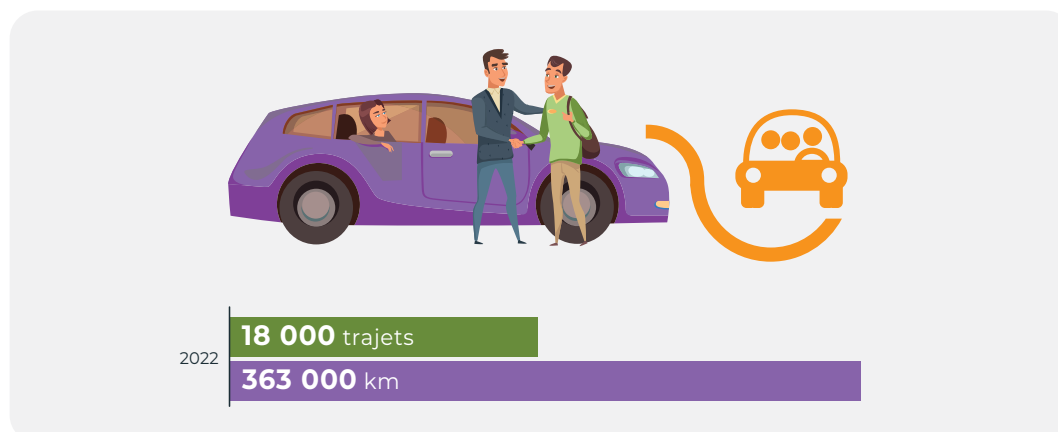
L'Agglo accompagne les habitants du territoire qui souhaitent diminuer les coûts de leur mobilité quotidienne et l'impact environnemental de leurs déplacements, notamment grâce à des dispositifs permettant une utilisation alternative à la voiture individuelle.

Économies de CO₂
réalisées grâce au
covoiturage en 2022

55 tonnes

■ Nombre de trajets et distance réalisés en covoiturage

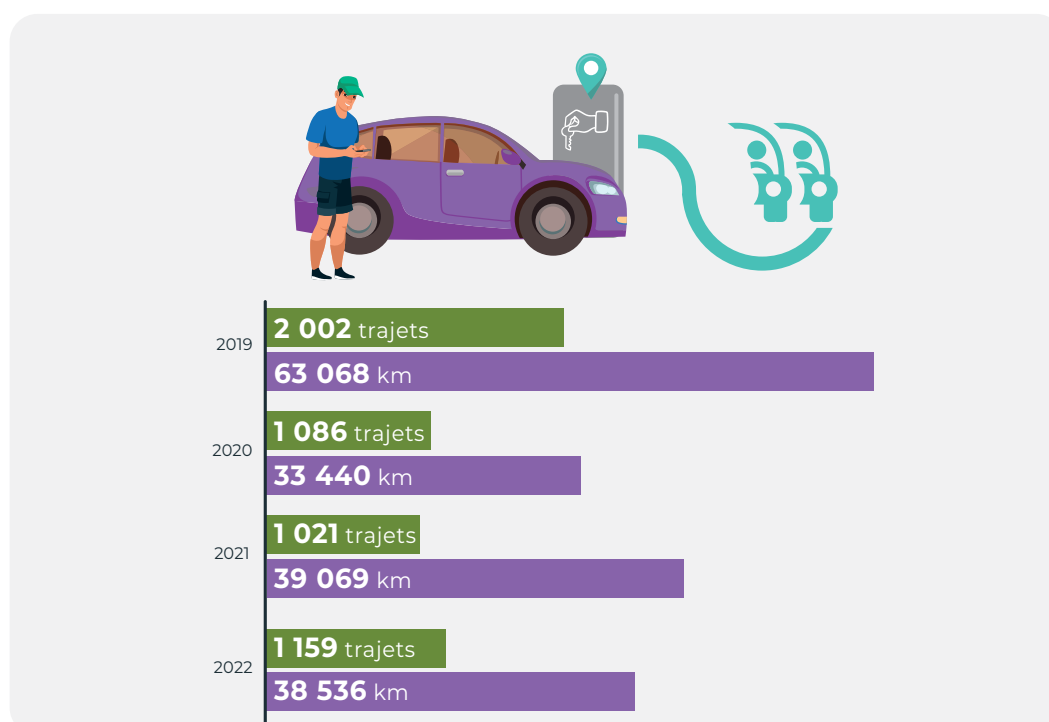
■ Nombre de trajets ■ Nombre de kilomètres



Source : Klaxit
Dispositif de covoiturage mis en service au 25 avril 2022

■ Nombre de trajets et distance réalisés en autopartage

■ Nombre de trajets ■ Nombre de kilomètres



Source : Citiz

Assainissement non collectif

Les dispositifs d'assainissement non collectif permettent de traiter individuellement les eaux usées des maisons qui ne peuvent pas être raccordées au réseau collectif.

La connaissance de ce patrimoine permet d'évaluer son état et d'accompagner les utilisateurs pour améliorer leur fonctionnement et leurs performances, dans un souci de préservation du milieu naturel.

Les indicateurs ci-dessous n'incluent pas les communes de Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier, qui sont gérées par le SYSEG.

Nombre total
d'installations
d'assainissement non
collectif en 2022
(hors communes gérées par le
SYSEG)

3 615

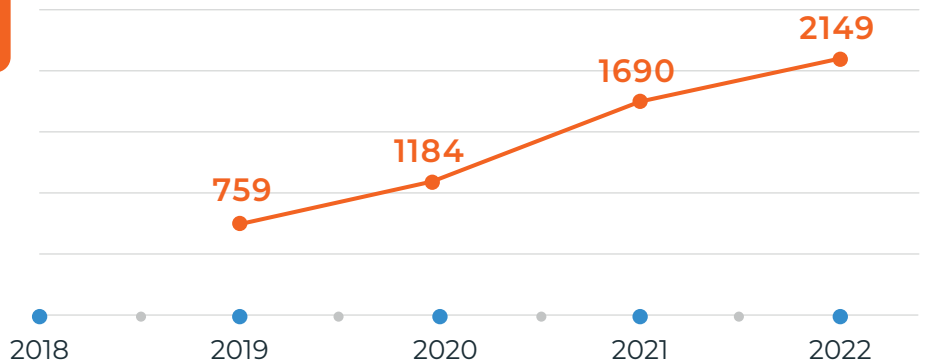
■ Nombre de contrôles périodiques



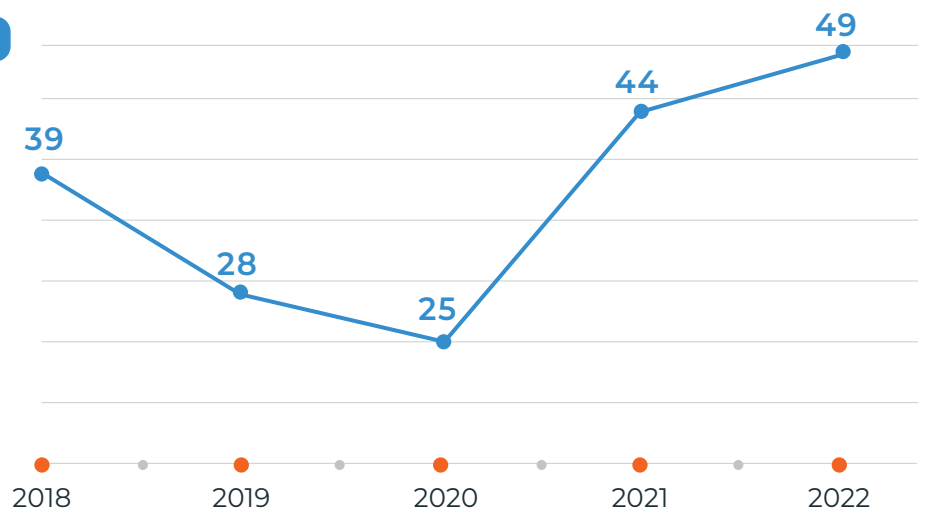
■ Nombre d'installations conformes et réhabilitées

Le nombre d'installations réhabilitées dépend du nombre de ventes de biens immobiliers, qui sont l'occasion pour les acheteurs de réhabiliter leur installation.

Installations conformes
référéncées dans le cadre de la
campagne de contrôle



Installations réhabilitées



Assainissement collectif

Le réseau de collecte et les stations d'épuration permettent de traiter les eaux usées.

La principale station (Vienne Sud) permet, avant de rejeter les eaux au Rhône sans risquer d'en dégrader la qualité, de valoriser les boues produites sur site par la production de gaz. Ce gaz vert, produit localement, est ensuite injecté dans le réseau de gaz pour être distribué.

Les indicateurs ci-dessous n'incluent pas les communes de Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier, qui sont gérées par le SYSEG.

Linéaire total du réseau d'assainissement collectif en 2021

598 km

Nombre d'abonnés au réseau d'assainissement collectif en 2021

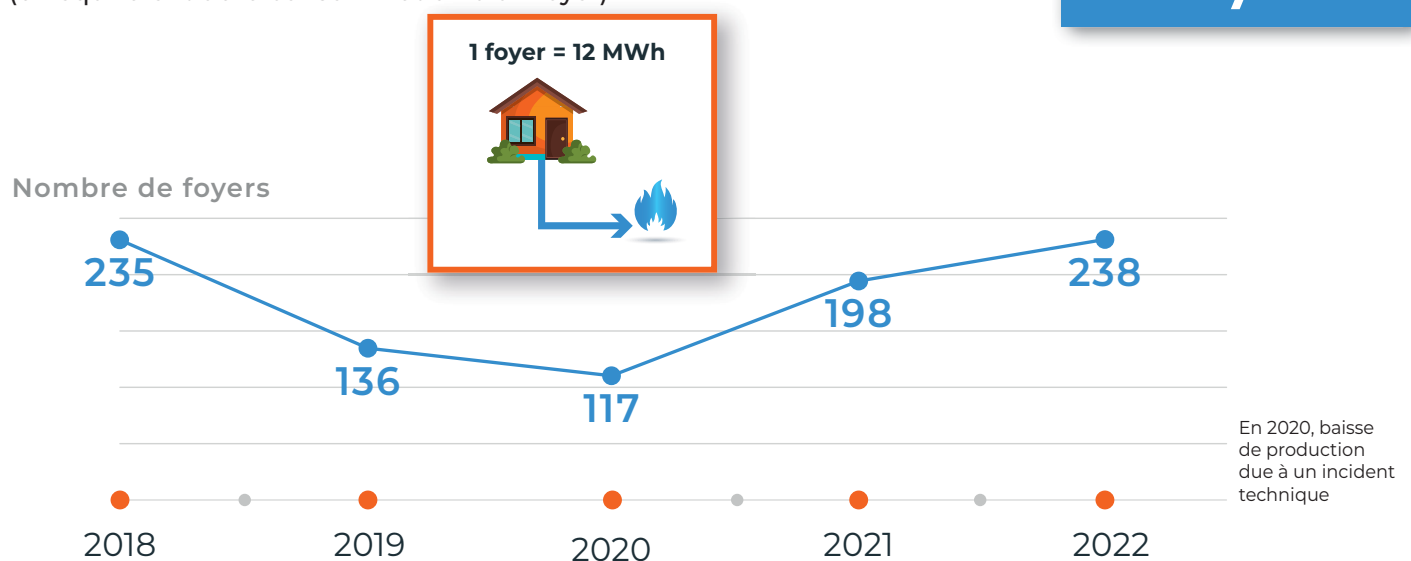
33 953

Nombre de stations d'épuration en 2022

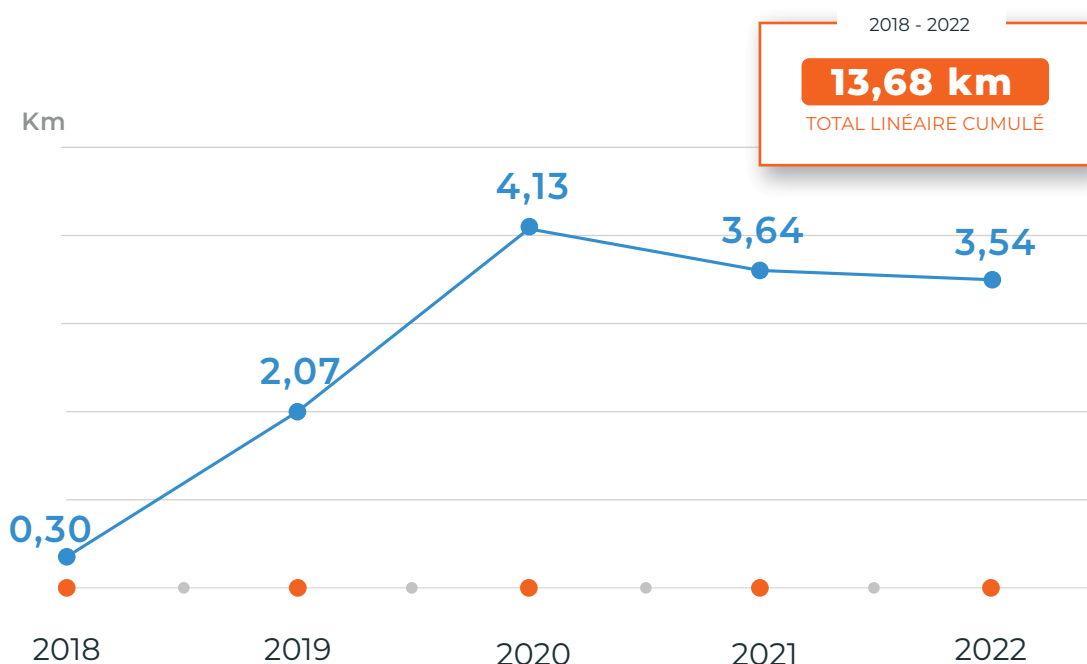
7

■ Production de biométhane

(en équivalent de la consommation d'un foyer)



■ Linéaire de réseaux réhabilités et/ou mis en séparatif



Eau potable

L'Agglo dispose de ressources en eau de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels de la population.

Néanmoins, compte-tenu du vieillissement des réseaux de distribution, leur renouvellement reste un enjeu majeur afin de maintenir notre patrimoine en bon état et réduire les fuites afin de modérer les prélèvements sur la ressource en eau.

■ Nombre d'abonnés au service d'eau potable de l'Agglo

Linéaire total du réseau d'eau potable en 2021

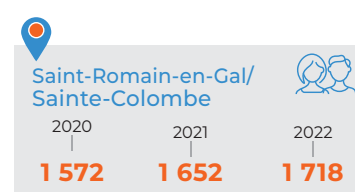
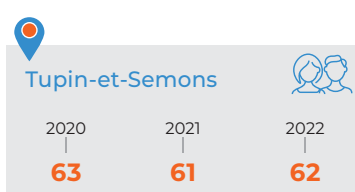
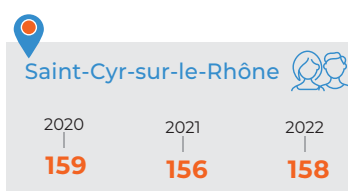
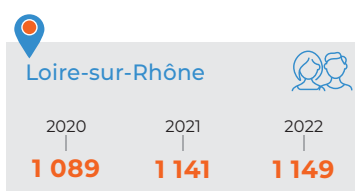
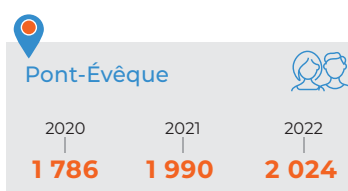
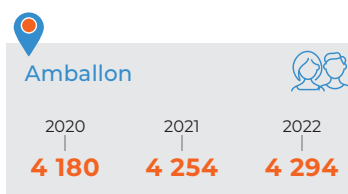
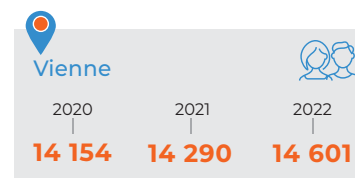
826 km

Nombre d'abonnés au réseau d'eau potable en 2021

34 898

Nombre de captages d'eau potable en 2022

8

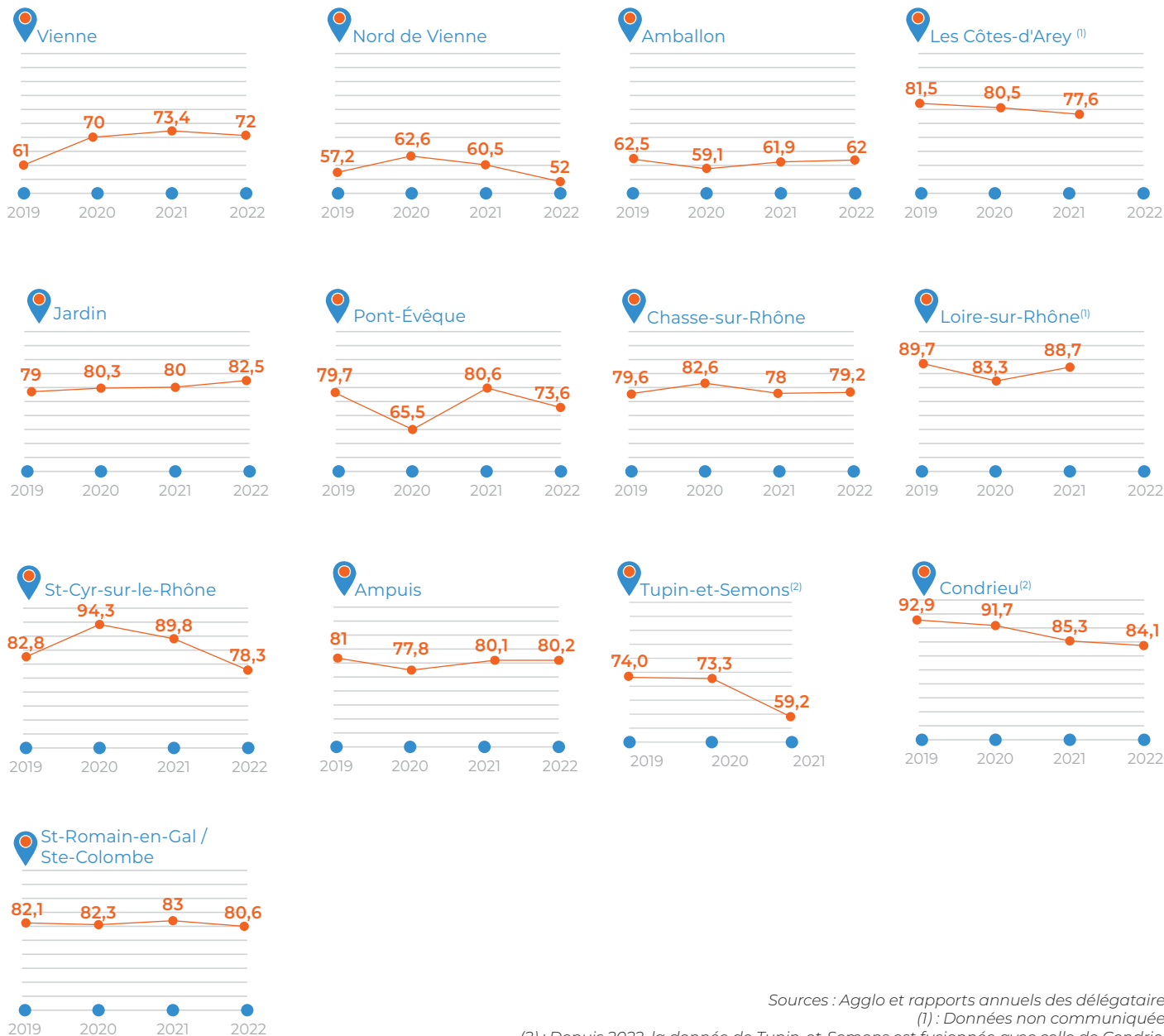


Source : Rapports annuels des délégataires

Tous les abonnés de l'Agglo par zone de production (cf. contrat de DSP ou régie) hors syndicats d'eau potable auxquels nous avons transféré la compétence en direct.

Rendement par zone de production (en pourcentage)

Note : Le rendement du réseau mesure le ratio entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, établissements publics, entreprises...) et le service public (nettoyage des réservoirs...), avec le volume d'eau potable mis en distribution (volume d'eau prélevé dans les captages).



Linéaires de réseaux réhabilités et extensions de réseaux

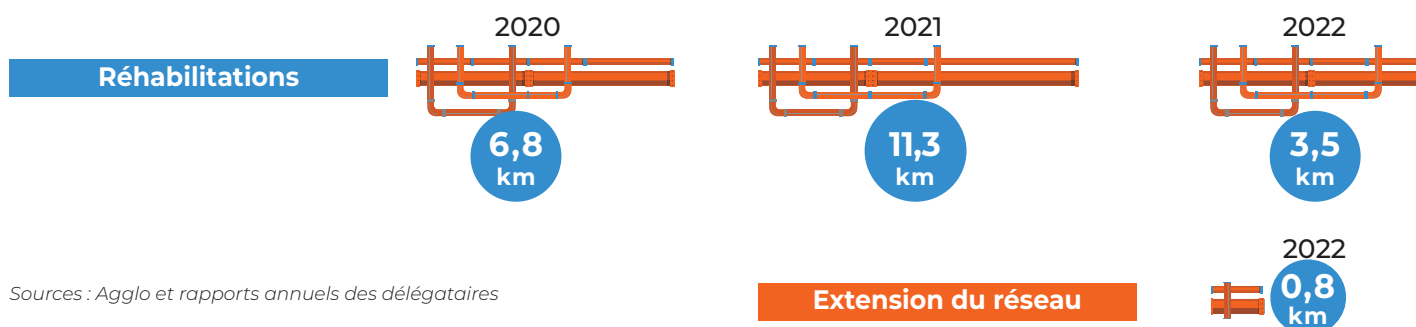


Schéma petite enfance

L'Agglo mène une politique petite enfance volontariste qui vise à :

S'assurer d'un maillage territorial équitable ;

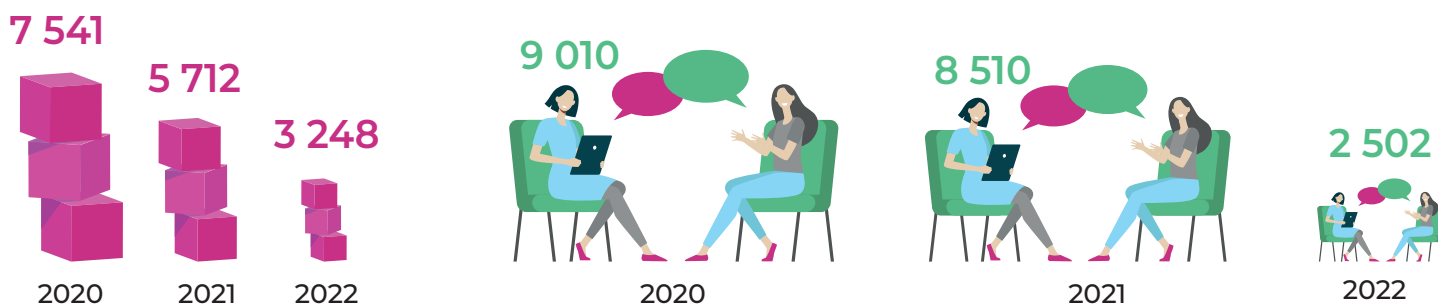
Offrir une diversité et une complémentarité dans son offre d'accueil à la fois individuel (assistantes maternelles) et collectif (multi-accueil et micro-crèches)

Accompagner les familles dans leur recherche d'une solution respectant l'équilibre familial, professionnel et social ;

Permettre l'accueil de tout enfant dans le respect de ses origines et de sa diversité y compris face au handicap et à la maladie ;

Soutenir les parents au travers d'actions de parentalité et d'éveil culturel.

Familles accueillies et/ou renseignées



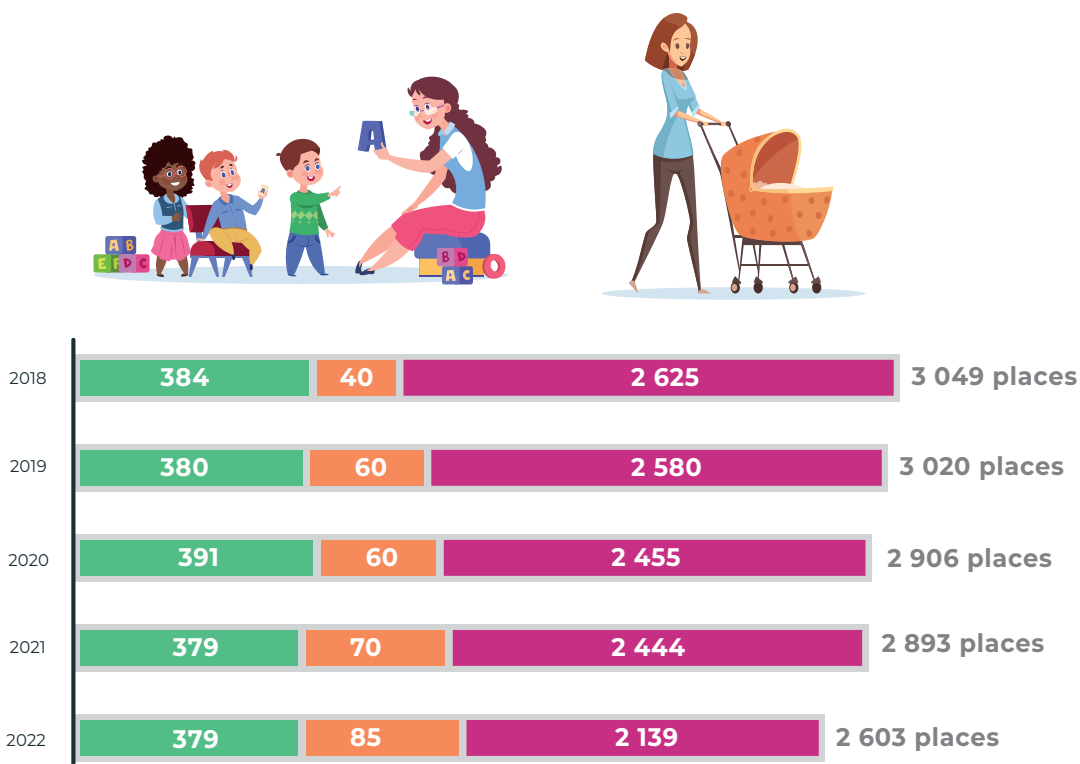
Relais petite enfance (RPE)

Point info mode de garde (PIMG)

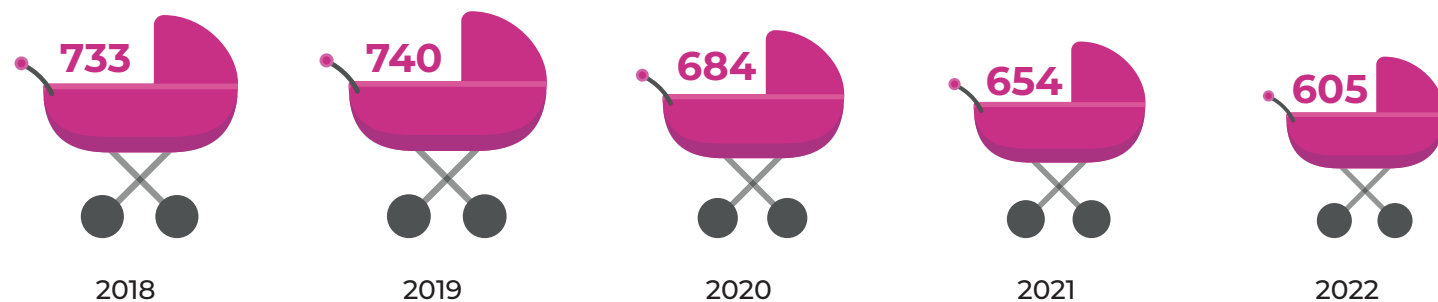
2022 : Mise en place du Portail Familles, qui permet de dématérialiser de nombreuses démarches.

Places d'accueil sur le territoire par mode de garde

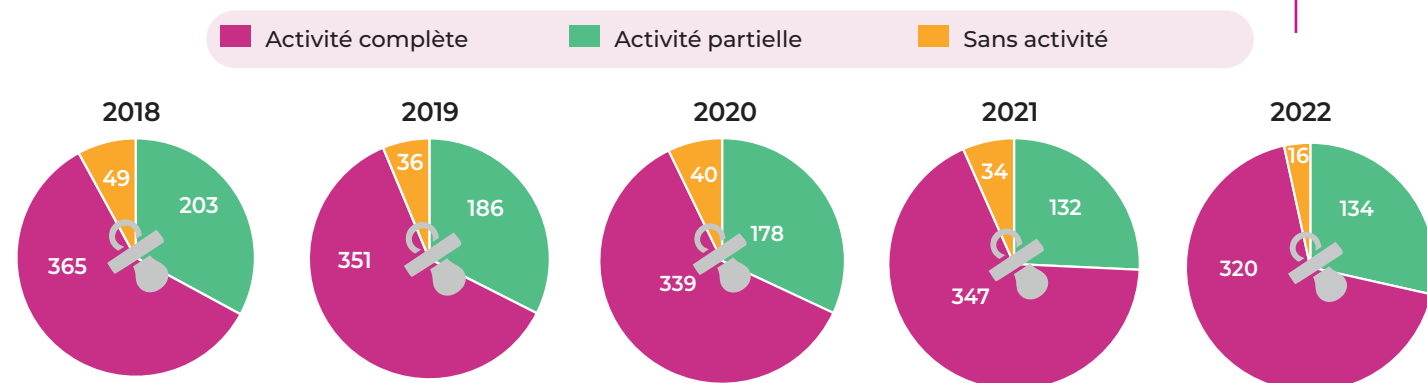
Crèches publiques Crèches privées Accueil individuel chez les assistantes maternelles



■ Assistantes maternelles agréées sur le territoire



Répartition par activité des assistantes maternelles : partielle, complète, sans activité

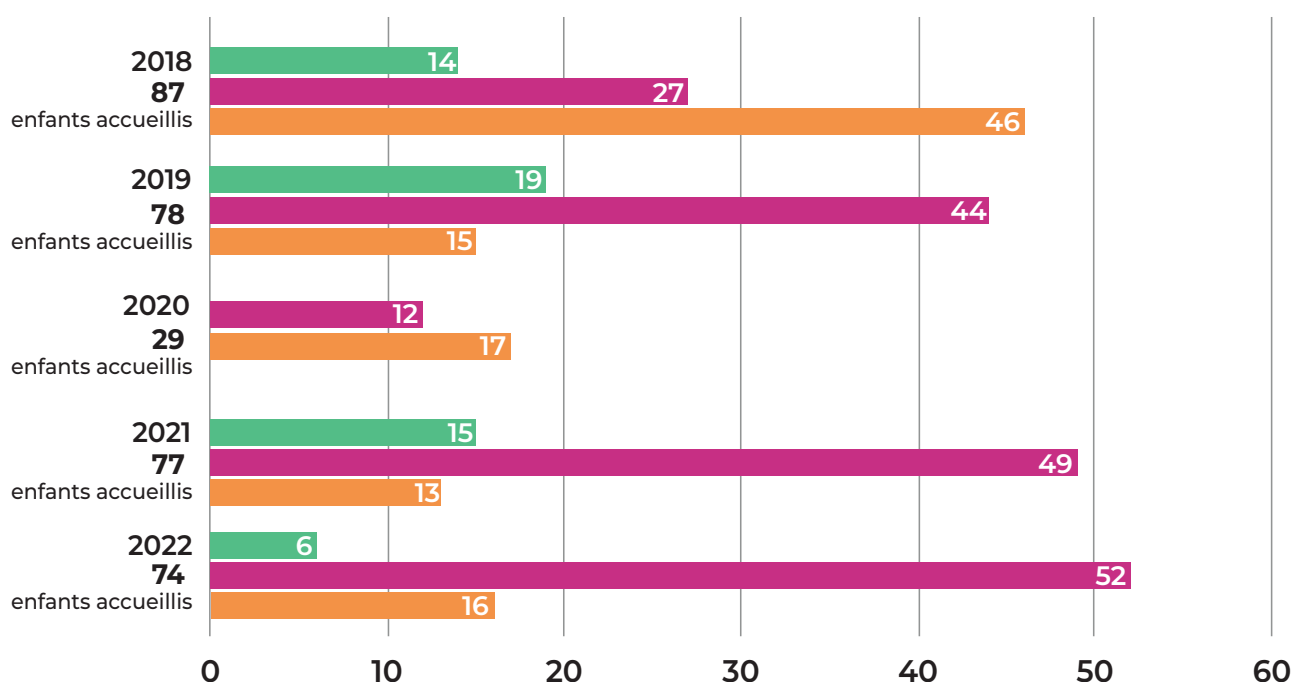


Source : Services de PMI des départements de l'Isère et du Rhône

■ Accueil de la différence dans les établissements d'accueil du jeune enfant :

Nombre d'enfants accueillis

- Enfants en situation de handicap ou de retard psychomoteur (reconnus et percevant l'AEEH (Allocation Éducation Enfant Handicapé))
- Enfants présentant un problème de santé ou une allergie grave (faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé))
- Enfants présentant des troubles du comportement importants (en cours de détection)



Accompagnement des entreprises et développement commercial

L'ambition pour le territoire est de prendre sa place au sein des territoires de référence d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le développement économique est fait par les entreprises, la collectivité contribue au développement des entreprises en créant sur le territoire les conditions et l'environnement qui permettent ce développement.

Les principaux enjeux sont le maintien et l'accompagnement des entreprises, l'entrepreneuriat, une politique foncière active et le maintien des équilibres entre économie productive et économie résidentielle.

Nombre d'établissements
en 2022

8 673

Nombre total d'emplois
en 2022

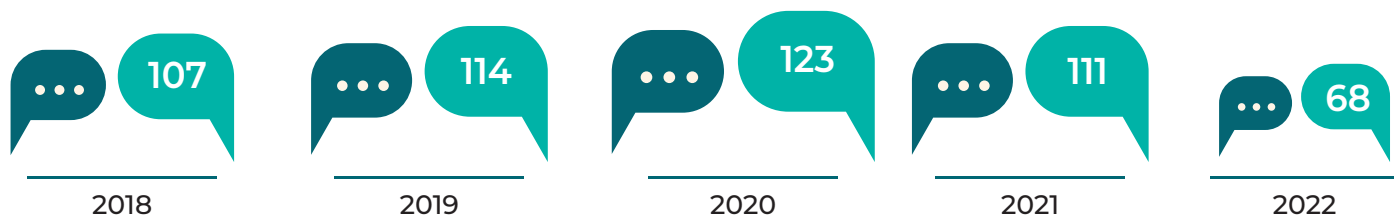
32 652

Source : Insee

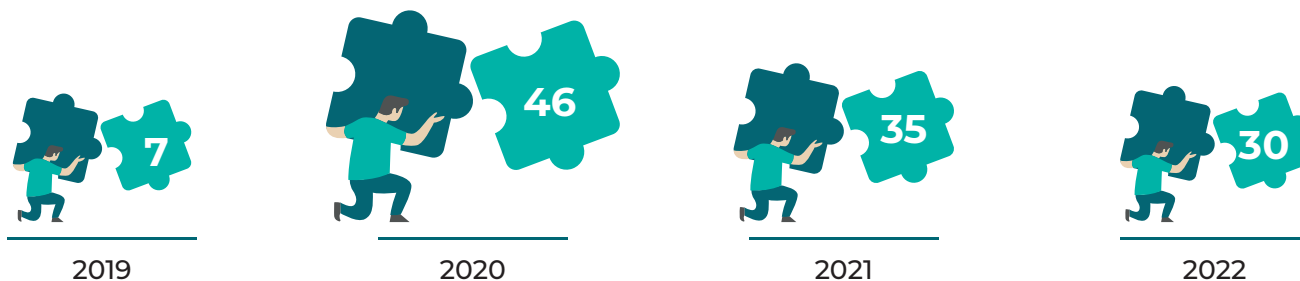
■ Projets immobiliers fonciers accompagnés par l'Agence éco



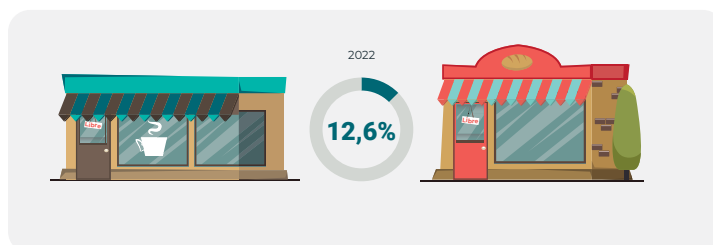
■ Dialogues dirigeants réalisés auprès des entreprises



■ Commerçants ayant bénéficié d'une aide directe



■ Taux de vacance dans les polarités commerciales



Stratégie agricole

L'agriculture est un secteur économique à part entière. La stratégie agricole, construite en associant les agriculteurs, les élus et les partenaires, s'articule autour des enjeux de développement des circuits courts, de gestion de l'espace agricole, de dynamisation et de valorisation de ce secteur économique et de l'installation/transmission.

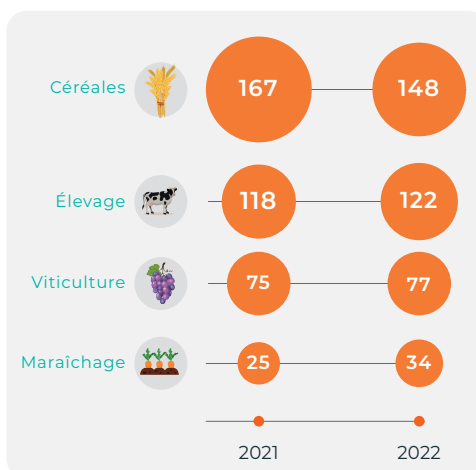
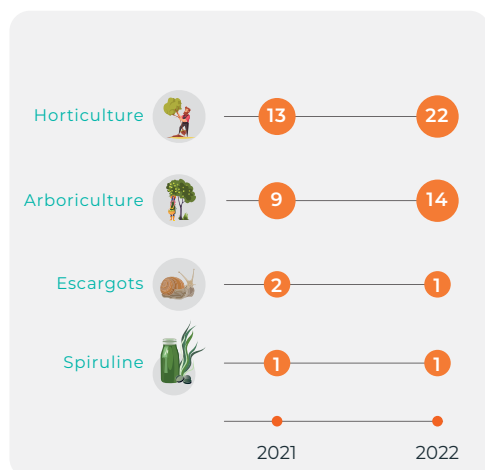
Nombre total
d'exploitations en 2022

469

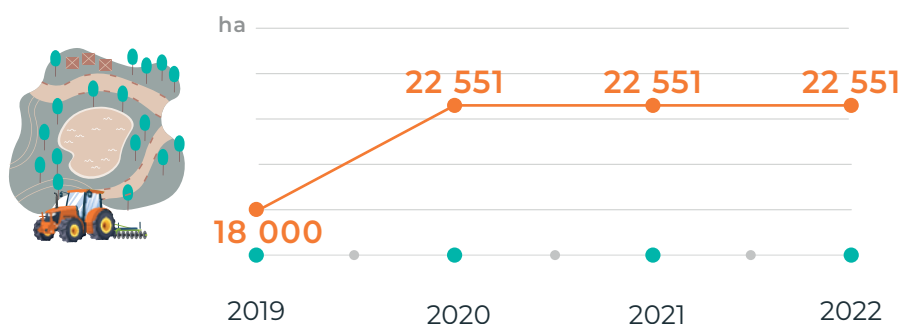
Part du territoire occupé
en zone agricole en 2022

53,8 %

■ Agriculteurs par type de filière hors éleveurs équins et apiculteurs



■ Hectares classés en zone agricole dans les documents d'urbanisme



Source : PLU des communes

■ Installations réalisées



Installations réalisées
2019 à 2022

33

Source : Chambre d'agriculture, ADDEAR, Point accueil installations

■ Accompagnement des transmissions d'exploitations agricoles

Cédants suivis
2019 à 2022

32

Transmissions réalisées
2019 à 2022

8

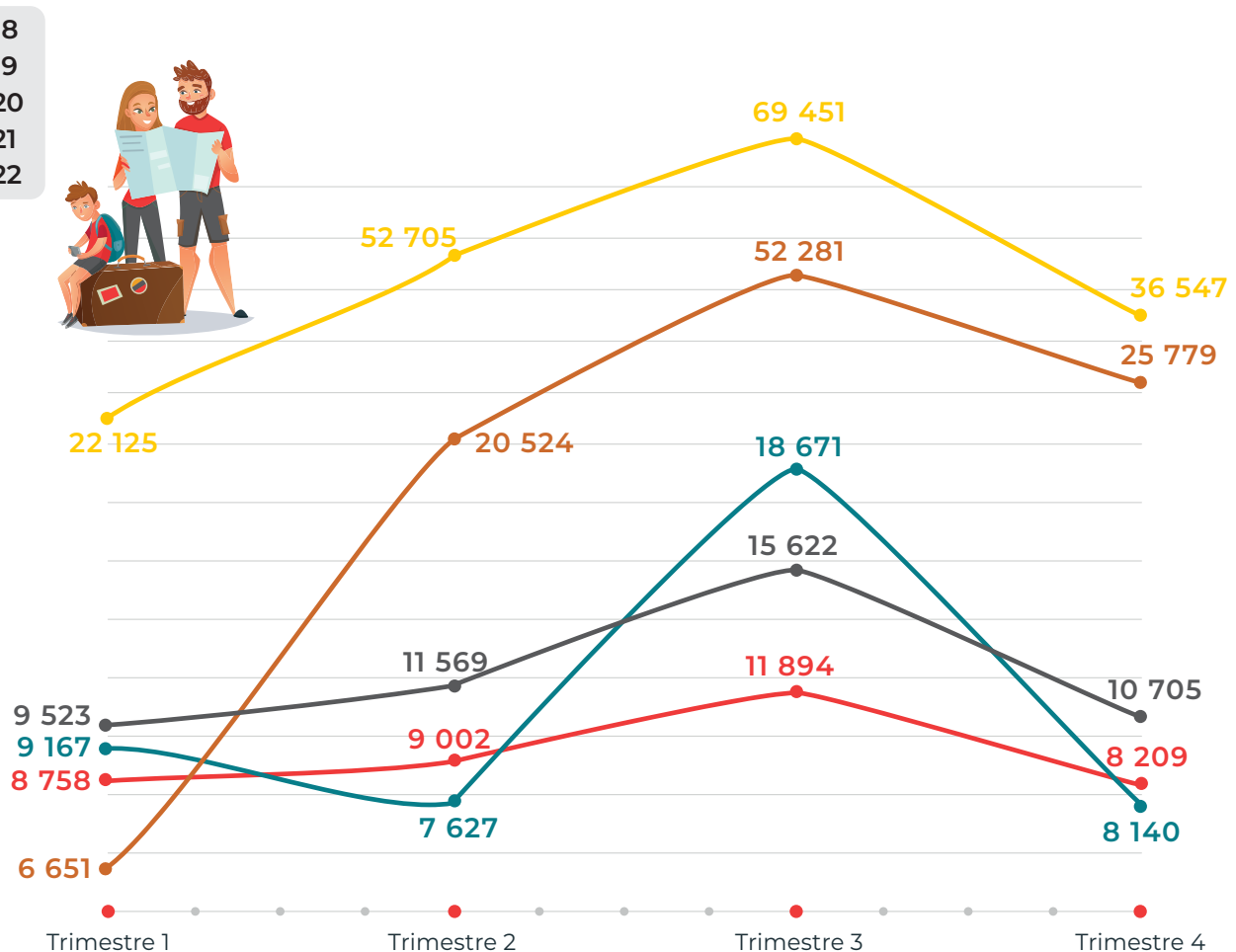


Source : Chambre d'agriculture, ADDEAR, Point accueil transmission

Schéma touristique

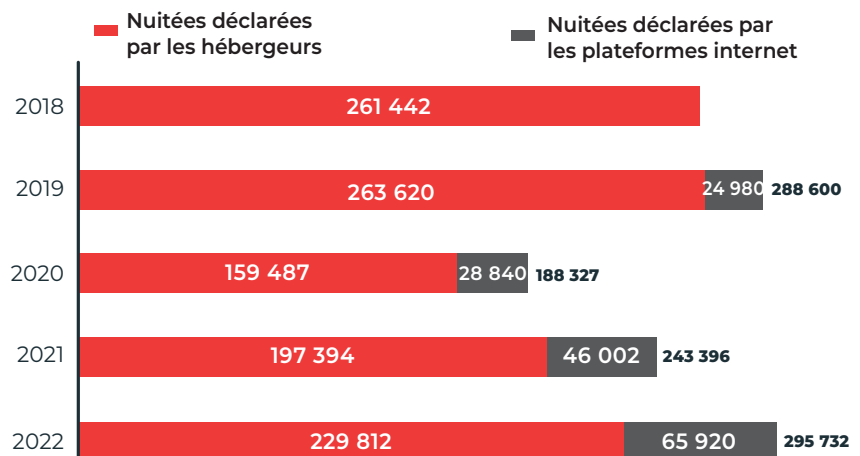
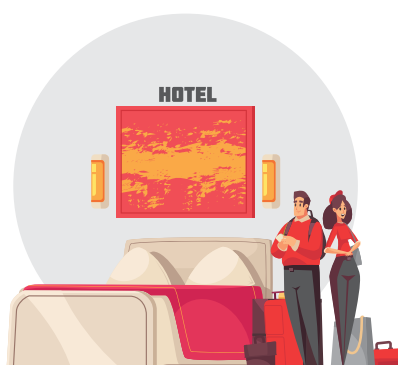
L'Agglo contribue à faire du tourisme un levier de développement économique du territoire, par la construction d'une offre culturelle et touristique à haute valeur ajoutée. Le positionnement s'appuie notamment sur le duo « Vienne-Condrieu », la synergie entre tourisme et culture, la dimension émotionnelle et une promesse d'inattendu.

■ Visiteurs ayant consulté plusieurs pages de la version française du site internet de l'Office du Tourisme



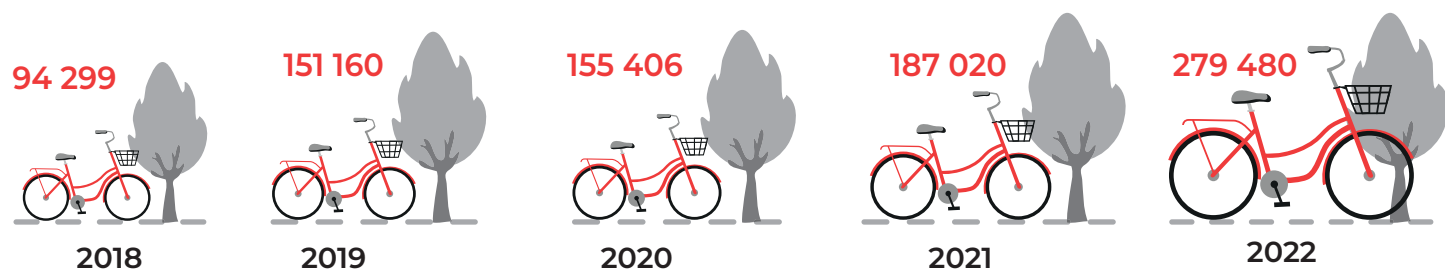
Source : Office de tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

■ Nuitées sur le territoire



Source : Office de tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

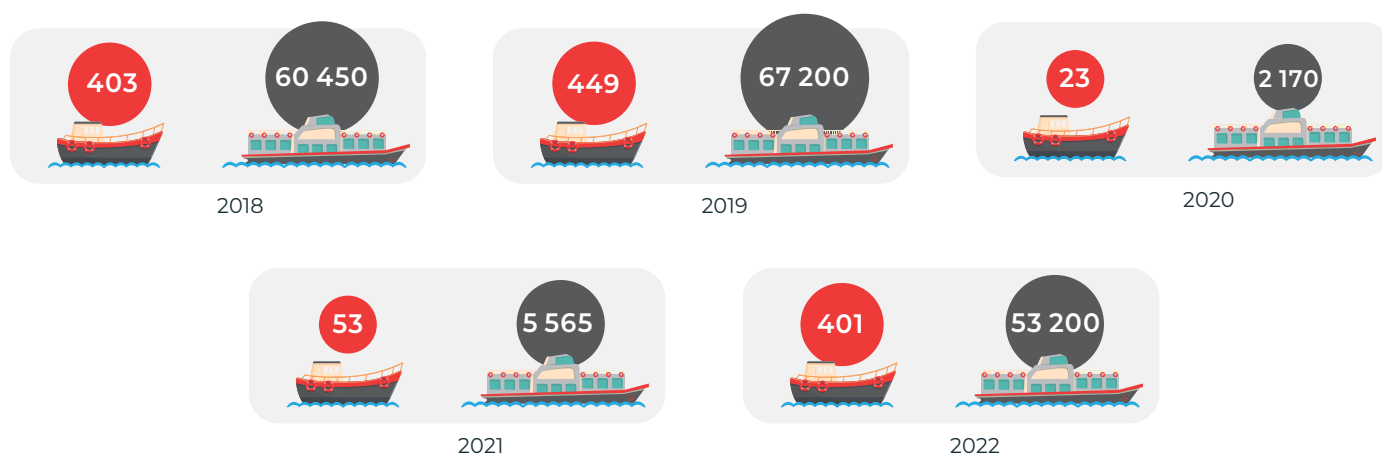
■ Passages sur la ViaRhôna



■ Bateaux et croisiéristes accueillis

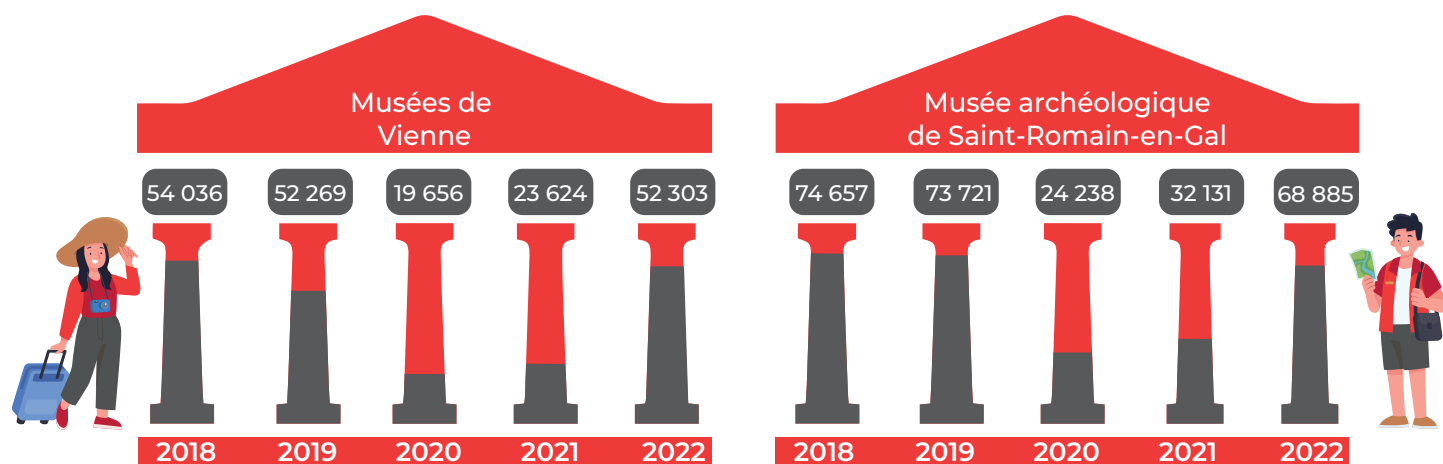
● Bateaux accueillis

● Croisiéristes accueillis



Source : Voies navigables de France

■ Fréquentation des musées et sites patrimoniaux du territoire (visiteurs par an)



Source : Office de tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

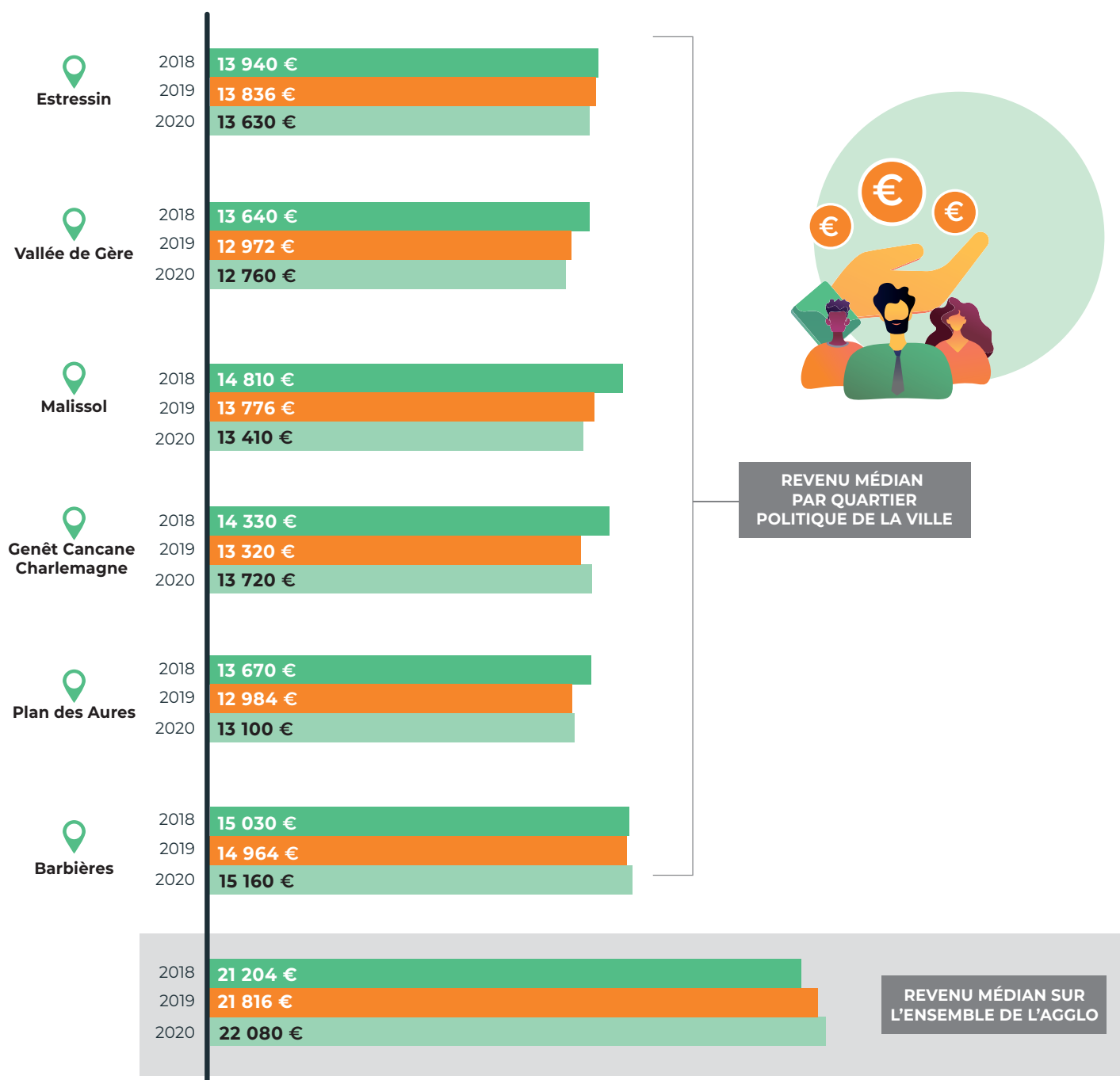
Contrat de ville

Le contrat de ville est l'outil de mise en œuvre de la politique de la ville. Il fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice des quartiers politique de la ville.

Nombre d'habitants
dans les QPV en 2022

10 325

Revenu annuel médian des foyers par Quartier Politique de la Ville (QPV) et sur l'ensemble de l'Agglo



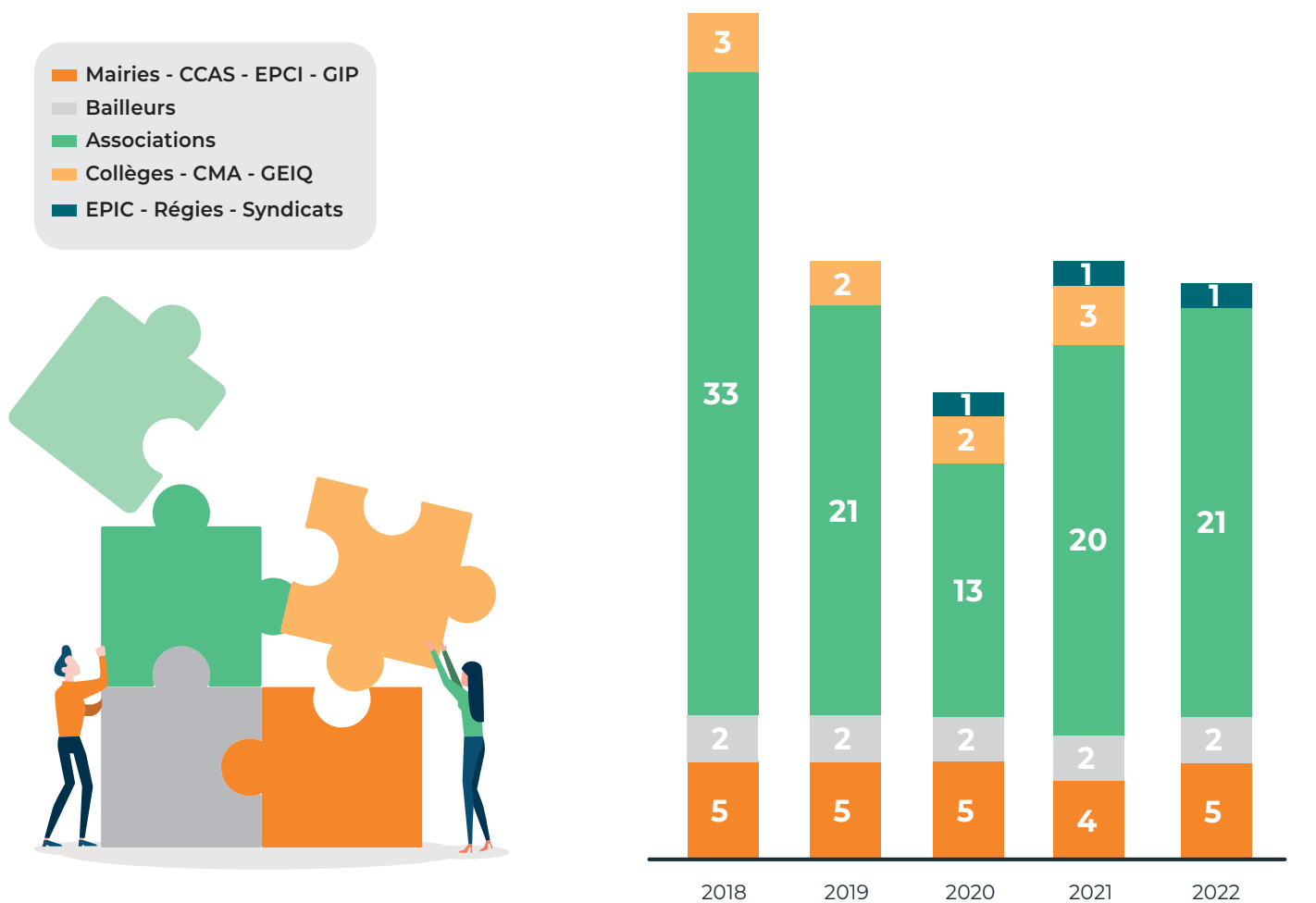
Source : SIG Politique de la ville et Insee

■ Effet levier des crédits Politique de la ville dans la programmation annuelle



Source : Agglo et plateforme Dauphin

■ Nombre de porteurs de projets différents

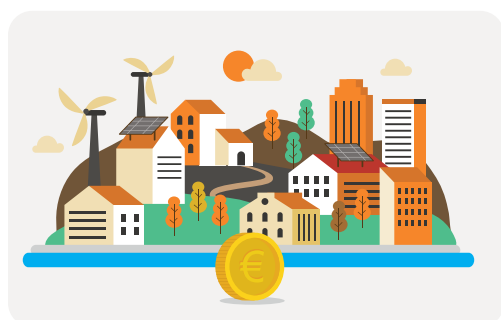


Source : Agglo et plateforme Dauphin

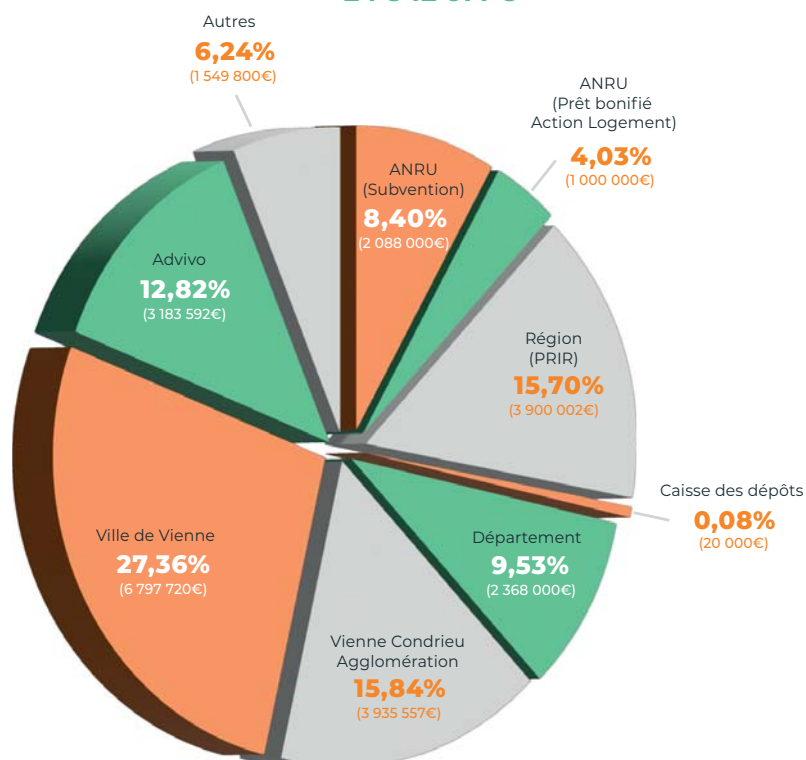
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

L'Agglo intervient comme porteur du projet de renouvellement urbain de la vallée de Gère à Vienne, projet retenu dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Montants financiers investis par maître d'ouvrage et financeur dans le projet NPNRU

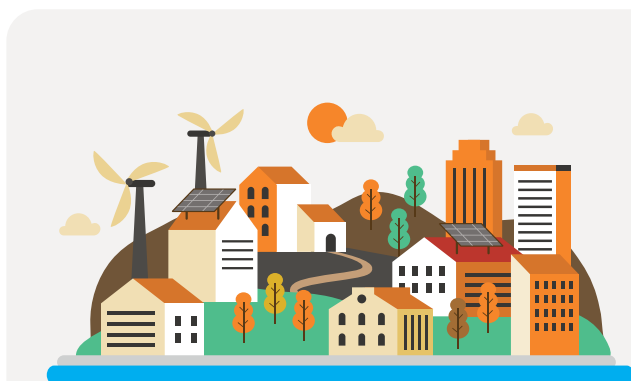


Coût global prévisionnel du projet / 2020-2024
24 842 671 €



Source : Maquette financière de la convention NPNRU, incluant la mise en place des conteneurs enterrés

Nombre d'opérations démarrées dans l'année

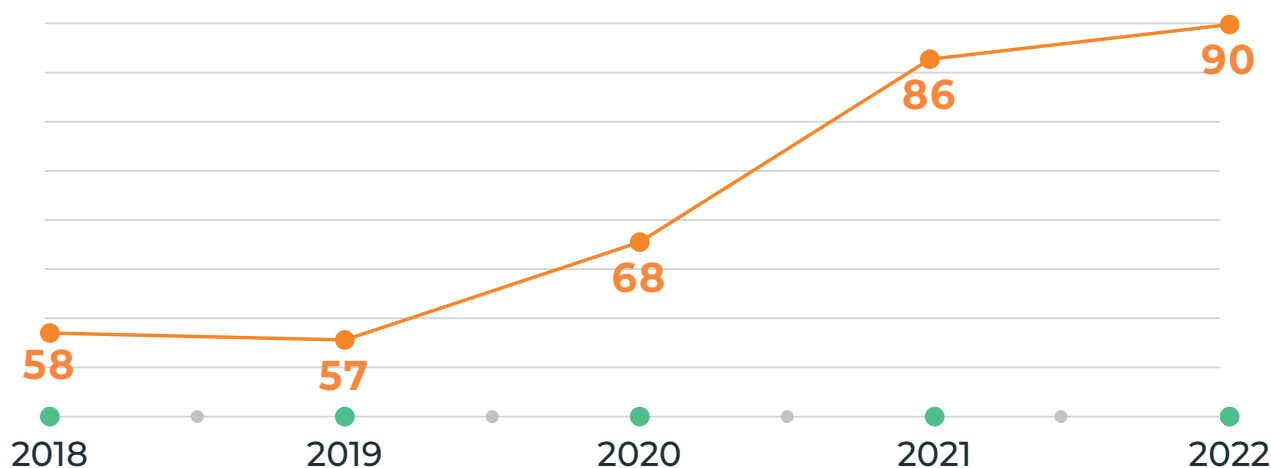


Réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Il accompagne des enfants et des adolescents résidant sur les quartiers politique de la ville qui présentent des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

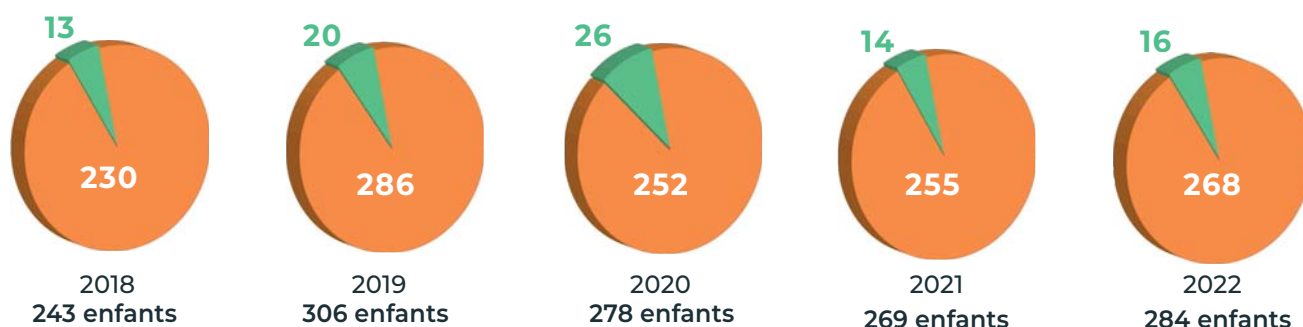
■ Nouveaux parcours dans l'année



Source : Logiciel de la Réussite éducative

■ Enfants accompagnés par le Programme de Réussite Éducative

■ De 2 à 16 ans ■ De 16 à 18 ans



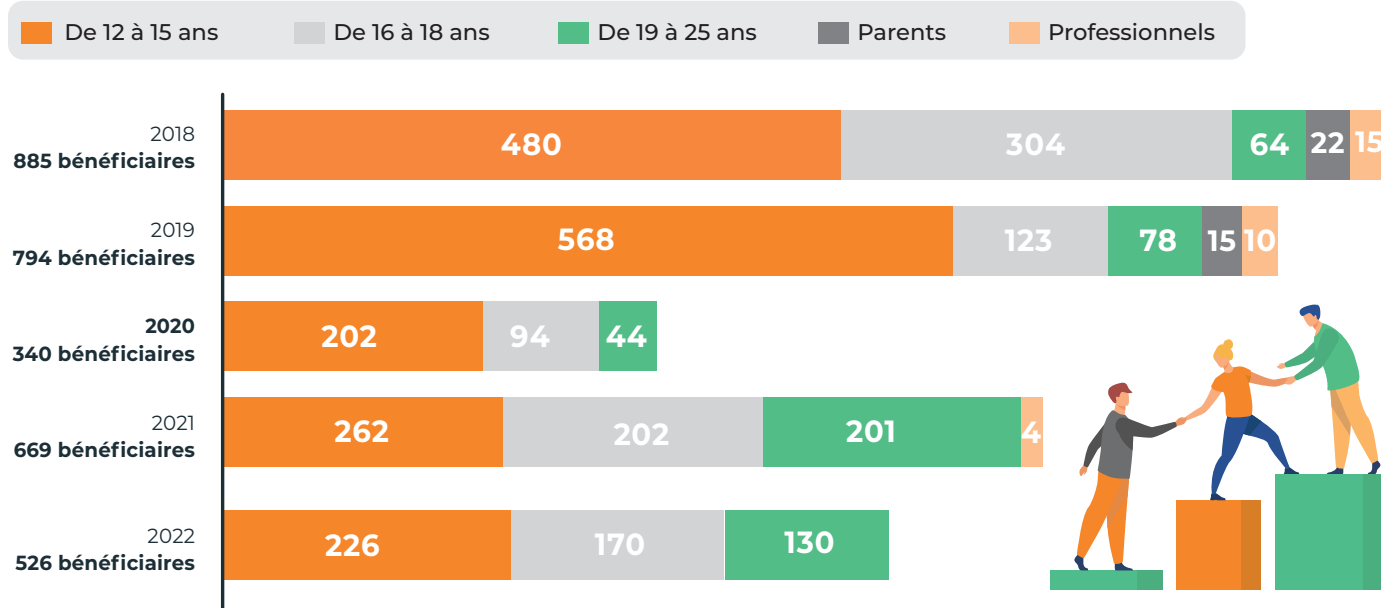
Source : Logiciel de la Réussite éducative

Relais Oxyjeunes

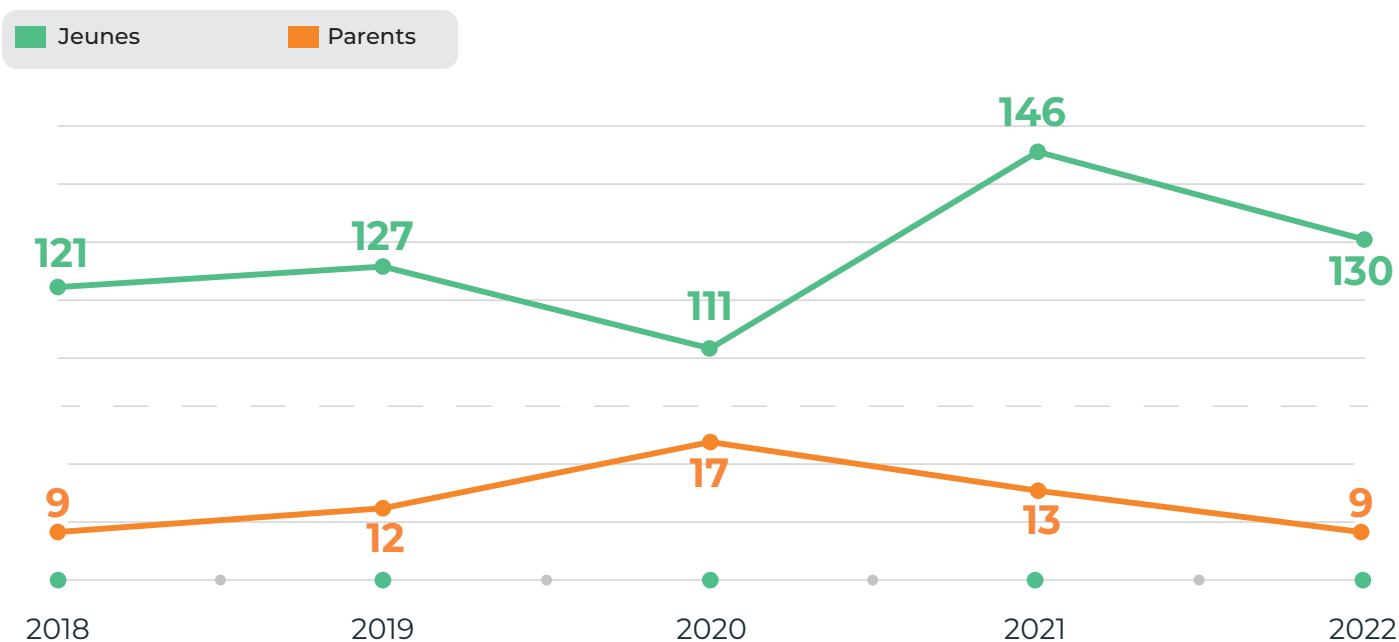
Le Relais Oxyjeunes est un Point accueil écoute jeunes (PAEJ).

Il prend en compte les conduites à risques chez les jeunes de 12 à 25 ans, les demandes d'information et d'écoute sur tous les problèmes liés aux comportements des jeunes, et notamment la relation parents/adolescent, les conduites addictives, la violence, la sexualité...

■ Nombre de bénéficiaires d'une action collective



■ Nombre de bénéficiaires d'entretiens individuels

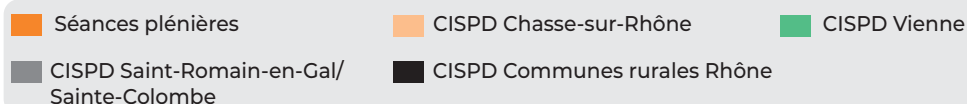


Prévention de la délinquance

La prévention de la délinquance a pour objectif de soutenir et promouvoir les actions qui favorisent la citoyenneté et l'implication sociale des jeunes, coordonner les acteurs qui participent à la prévention de la délinquance et faciliter les relations entre les différents acteurs concernés.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes.

Actions issues du CISPD



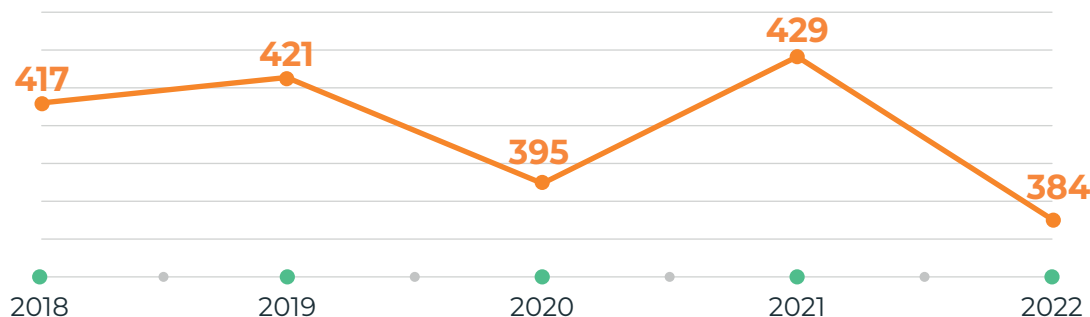
Emploi-insertion

L'Agglo intervient aux côtés des acteurs du service public de l'emploi (les agences de Pôle emploi, les missions locales) et des Départements afin de proposer un plan d'actions visant à accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Nombre de demandeurs d'emploi en 2022

6 905

Personnes accompagnées par le PLIE



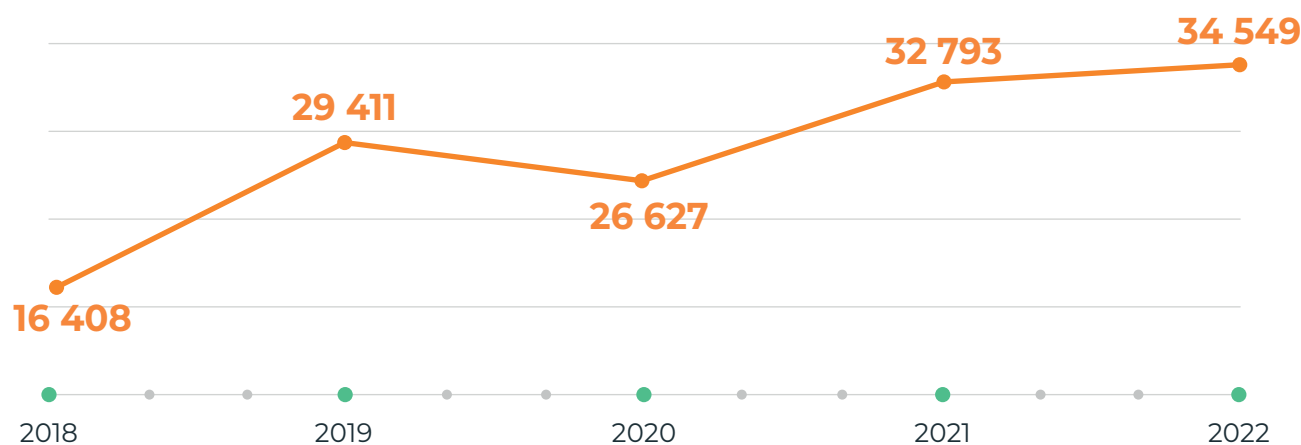
Source : VieSION Evolution

Personnes sorties du dispositif sur un emploi durable



Source : VieSION Evolution

Heures de travail réalisées dans le cadre d'une clause d'insertion



Source : VieSION Evolution

Téléalarme

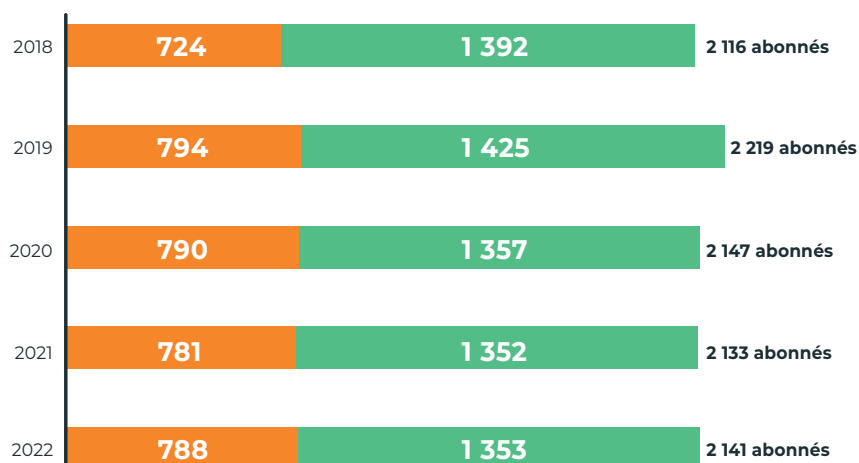
La téléalarme a pour objectif de favoriser le maintien au domicile des personnes âgées, handicapées ou isolées en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les communes.

Nombre de communes conventionnées en 2022

94

Nombre d'abonnés téléalarme

Abonnés Agglo Abonnés hors périmètre Agglo



Source : Logiciel Horus

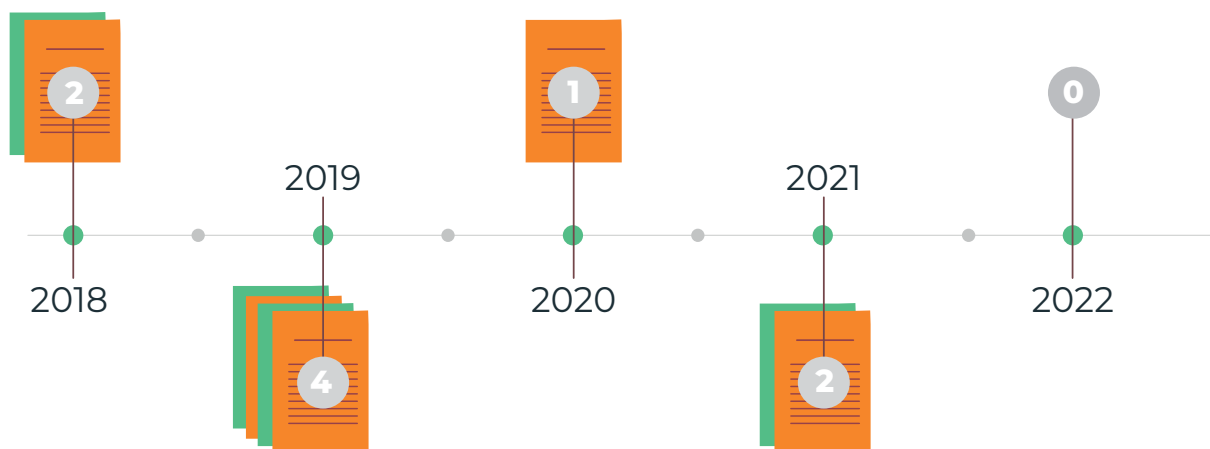
Interventions du service téléalarme auprès des abonnés

- Installations sur les communes de l'Agglo
- Dépotes sur les communes de l'Agglo
- Installations sur les communes du secteur (hors Agglo)
- Dépotes sur les communes du secteur (hors Agglo)



Source : Logiciel Horus

Nombre de réclamations



Source : SDIS 38

Gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, prévoit l'adoption, dans chaque département, d'un schéma fixant les obligations en matière de création d'aires d'accueil, obligatoires dans les communes de plus de 5 000 habitants.

L'Agglo est compétente en matière d'aménagement, de gestion et d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage. À ce titre, elle gère deux aires d'accueil (Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque) et une aire de grand passage (Vienne).

Places inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage en 2022

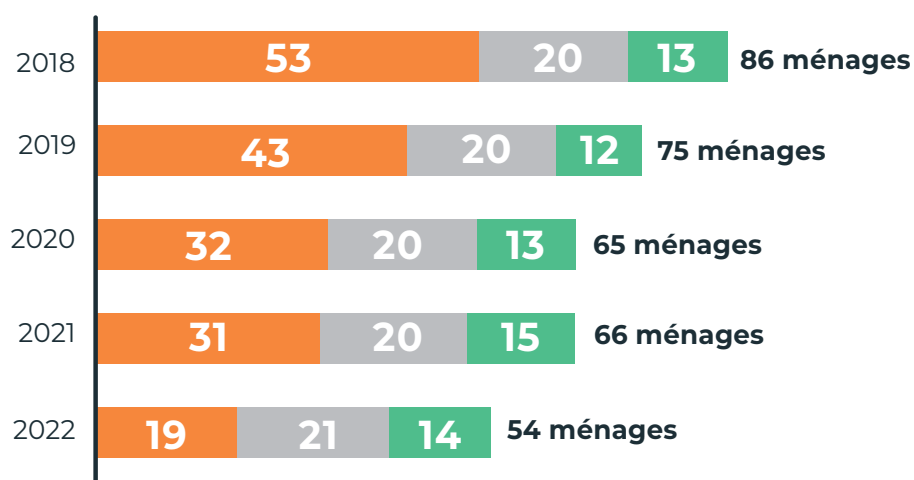
136

■ Nombre de ménages accueillis sur les aires d'accueil des gens du voyage

■ Aire de passage de Chasse-sur-Rhône

■ Aire de séjour de Chasse-sur-Rhône

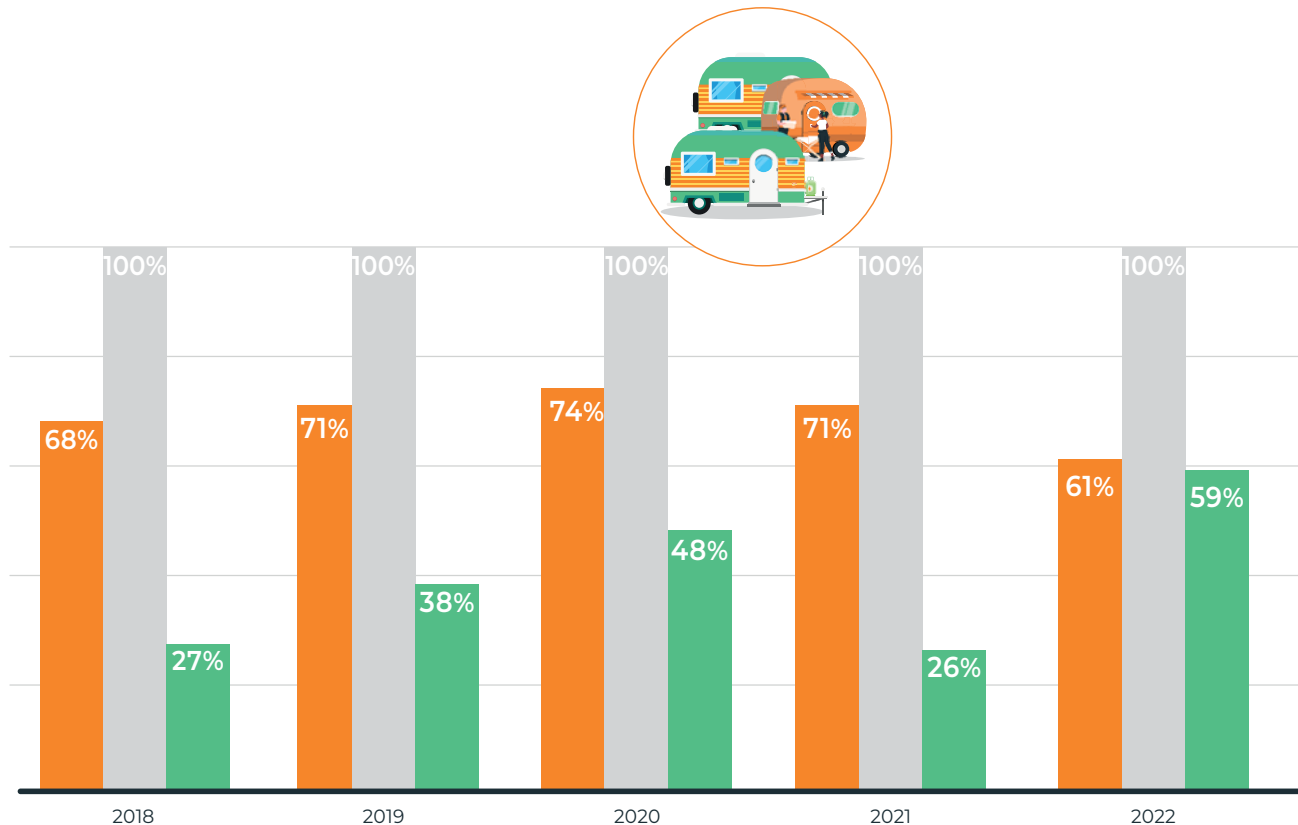
■ Aire de passage de Pont-Évêque



Source : Regiss'Aire

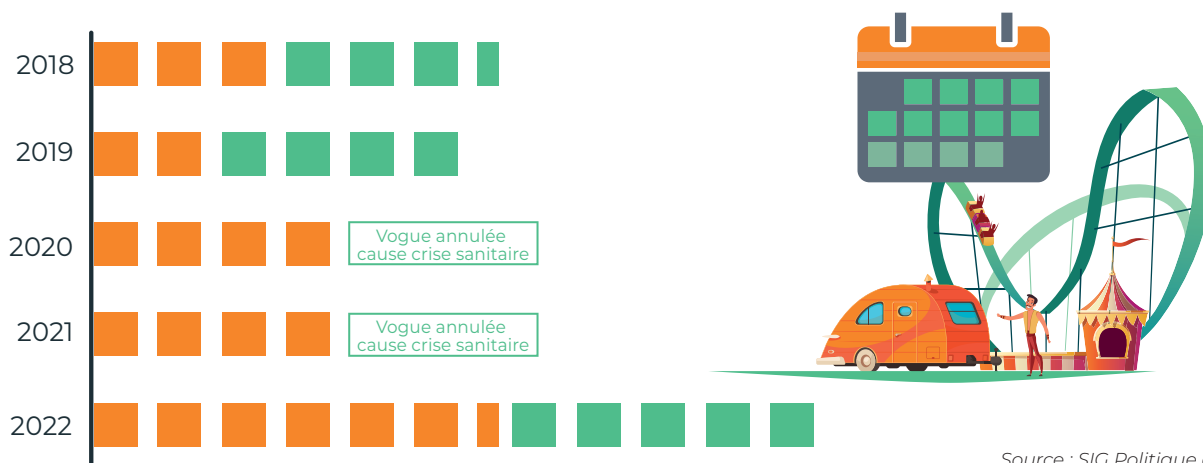
Taux d'occupation annuel des aires d'accueil des gens du voyage (en pourcentages)

■ Aire de passage de Chasse-sur-Rhône
 ■ Aire de séjour de Chasse-sur-Rhône
 ■ Aire de passage de Pont-Évêque



Occupation de l'aire de grand passage de Vienne (nombre de semaines)

1 semaine
 ■ Gens du voyage
 ■ Forains



Source : SIG Politique de la ville et Insee

Programme Local de l'Habitat

L'Agglo, à travers la mise en œuvre de ses Programmes Locaux de l'Habitat, poursuit une action publique en faveur du développement du parc locatif social sur l'ensemble de son territoire, dans une logique de solidarité territoriale. Elle accompagne les communes dans la programmation et le montage des projets de logements sociaux et participe à leurs financements.

Pour répondre à l'enjeu majeur de la requalification du parc existant, l'Agglo soutient financièrement les opérations de réhabilitation thermique des logements sociaux et accompagne la rénovation des logements des propriétaires privés les plus modestes.

Nombre de logements
locatifs sociaux en 2022

7 634

Logements locatifs sociaux neufs agréés dans le cadre des PLH

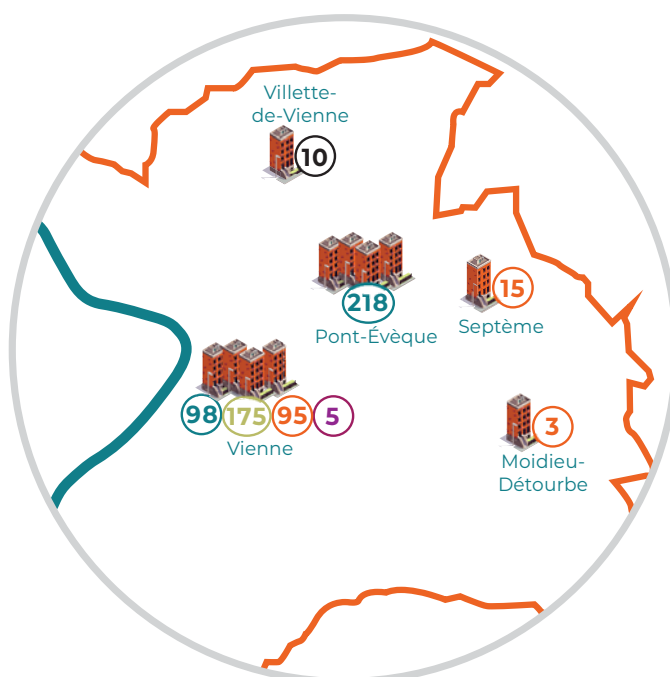
En 2018 En 2019 En 2020 En 2021 En 2022



Source : Direction départementale des territoires

Logements locatifs sociaux réhabilités avec financement de l'Agglo

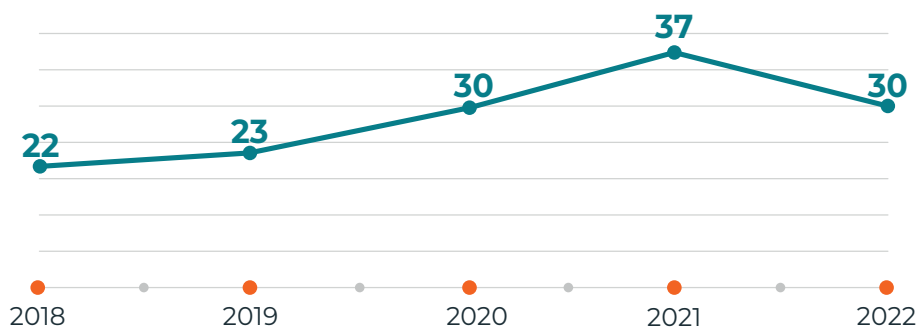
En 2018
En 2019
En 2020
En 2021
En 2022



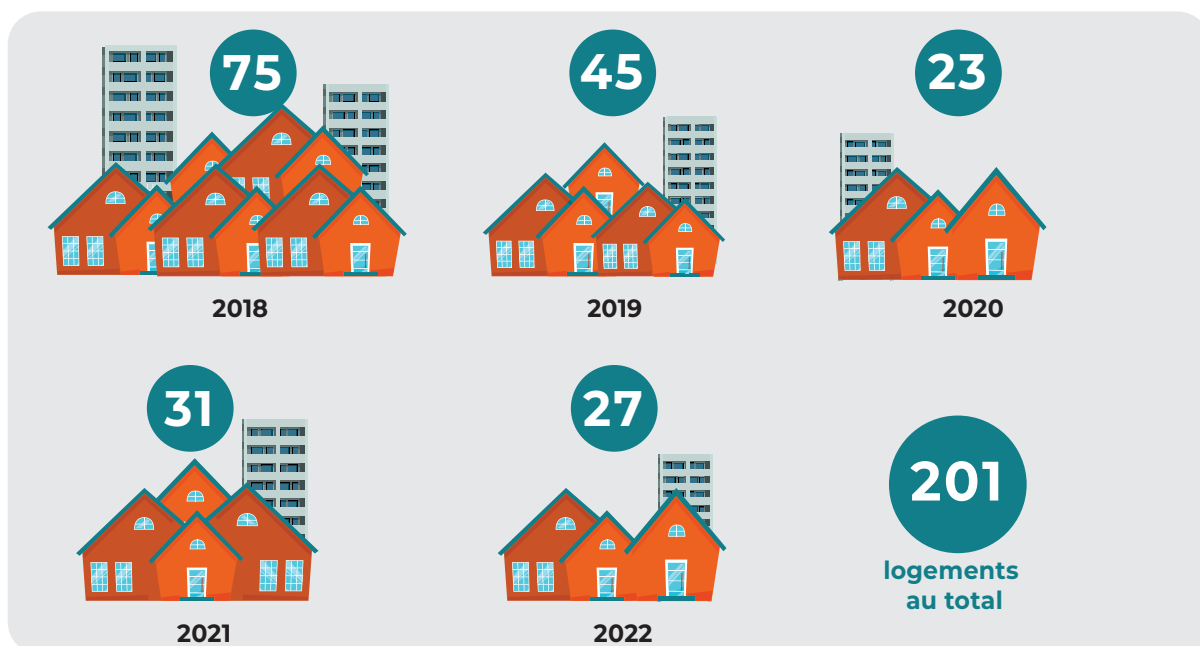
■ Logements locatifs réhabilités ayant bénéficié d'une éco-prime de l'Agglo



■ Logements adaptés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



■ Logements privés réhabilités soutenus par l'Agglo

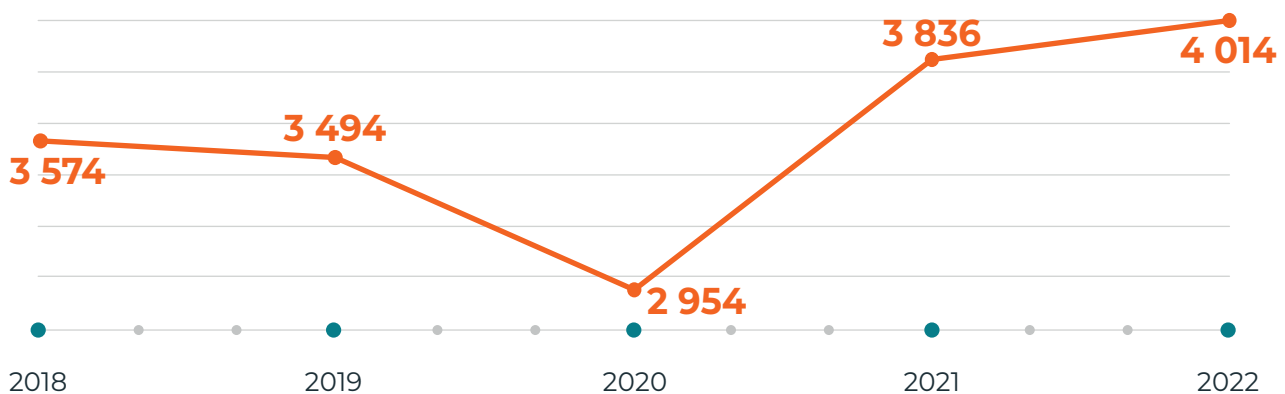


Aménagement et planification

L'Agglo instruit pour le compte des communes les autorisations d'urbanisme déposées sur le territoire. Le nombre de dossiers déposés traduit la dynamique du marché immobilier de notre territoire et son attractivité.

Compétente en aménagement et en planification, l'Agglo élabore aux côtés des communes les documents d'urbanisme (PLU communaux et prochainement PLUi) qui doivent traduire l'ensemble des politiques portées par l'Agglo et respecter les directives nationales. L'enjeu de la consommation foncière est essentiel pour les années à venir.

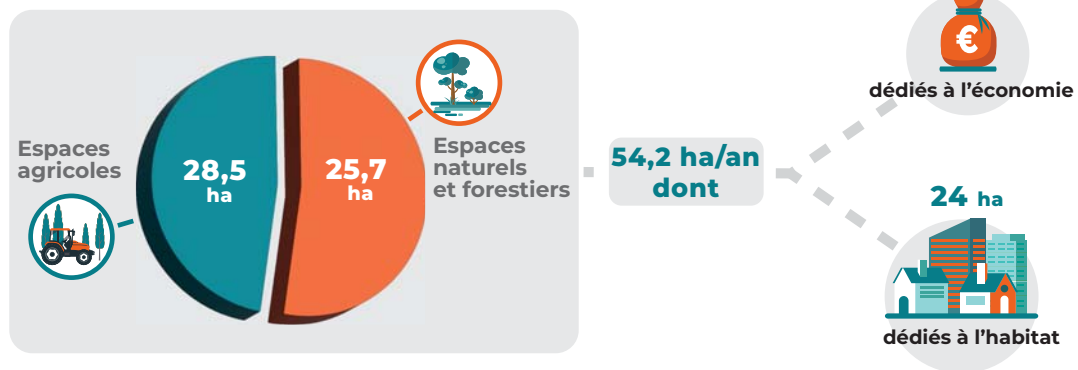
■ Autorisations du droit des sols déposées sur le territoire



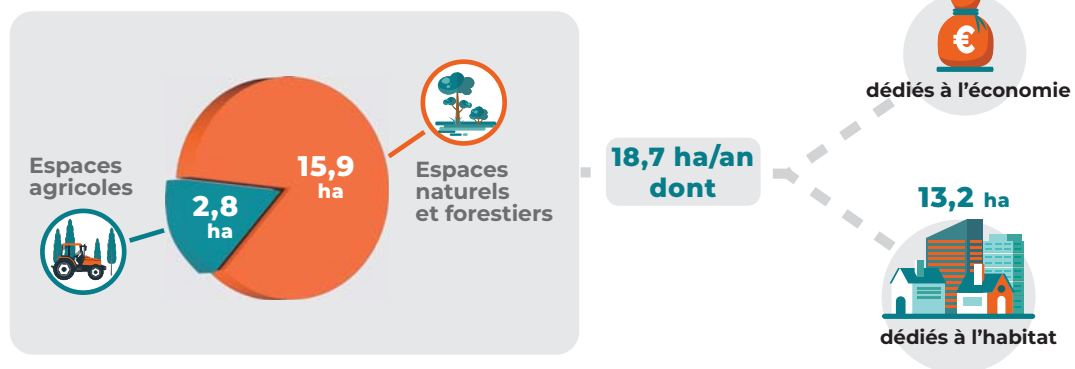
■ Consommation des espaces agricoles naturels et forestiers à l'échelle de l'Agglo

(selon le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, données fournies sur des périodes de 3 à 5 ans)

Période de 2009 à 2015



Période de 2015 à 2021



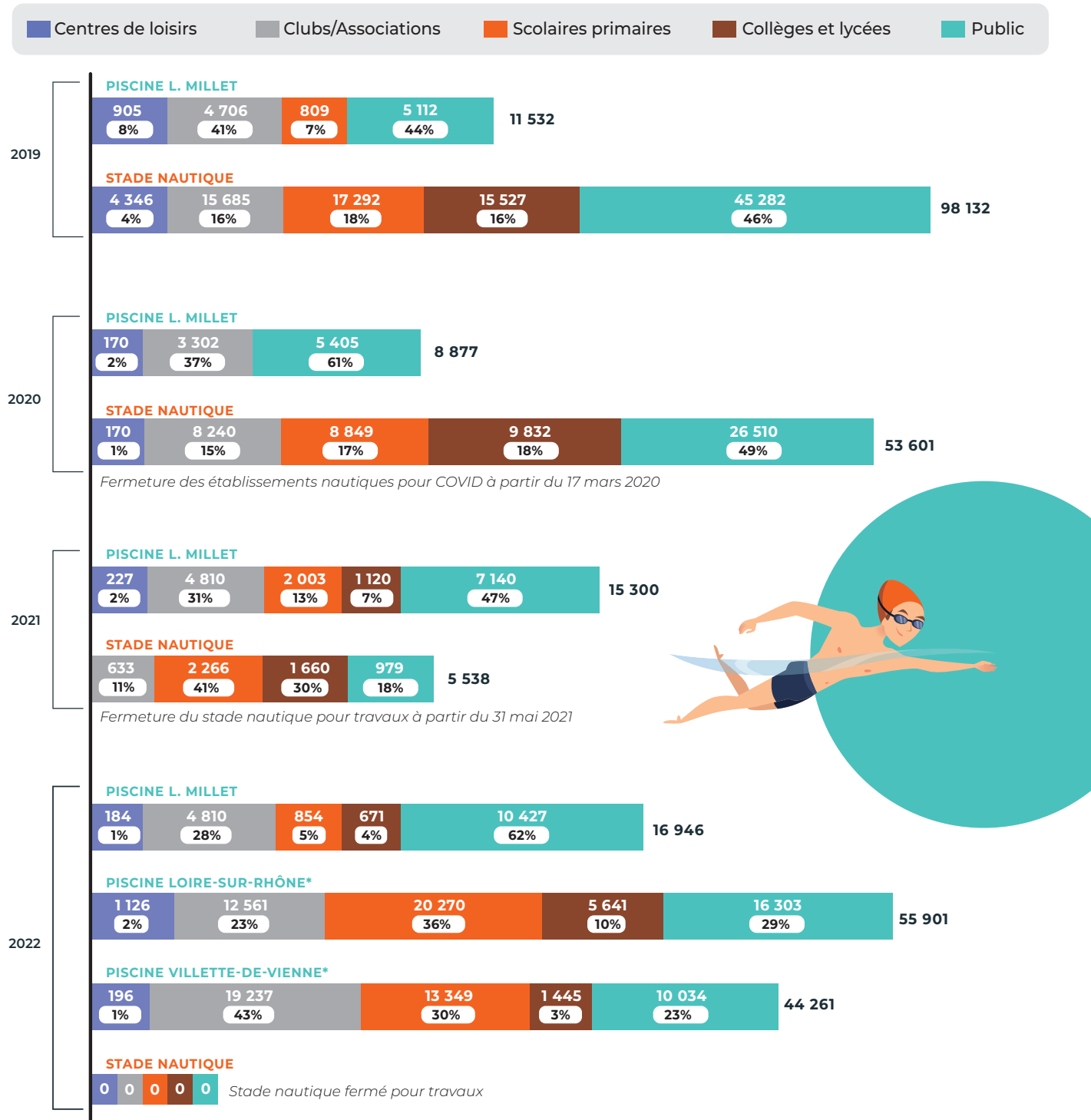
Équipements sportifs

L'Agglo est propriétaire et gestionnaire de 18 équipements sportifs sur le territoire.

Le principal objectif visé par la collectivité est de permettre au mouvement sportif, aux scolaires et aux usagers de bénéficier d'installations dimensionnées et adaptées à leurs pratiques.

En 2023, L'Agglo s'engage dans la réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs du territoire en recensant l'ensemble des équipements sportifs des 30 communes membres afin de disposer de données chiffrées permettant d'optimiser l'utilisation et l'occupation des sites et décliner les lignes directrices des prochains projets

■ Fréquentation annuelle détaillée des piscines et espaces nautiques (par type de public)



*Depuis le 3 janvier 2022, les piscines de Loire-sur-Rhône et de Villette-de-Vienne sont devenues des équipements nautiques d'intérêt communautaire.

■ Nombre d'utilisateurs adhérents de clubs/associations fréquentant les équipements sportifs



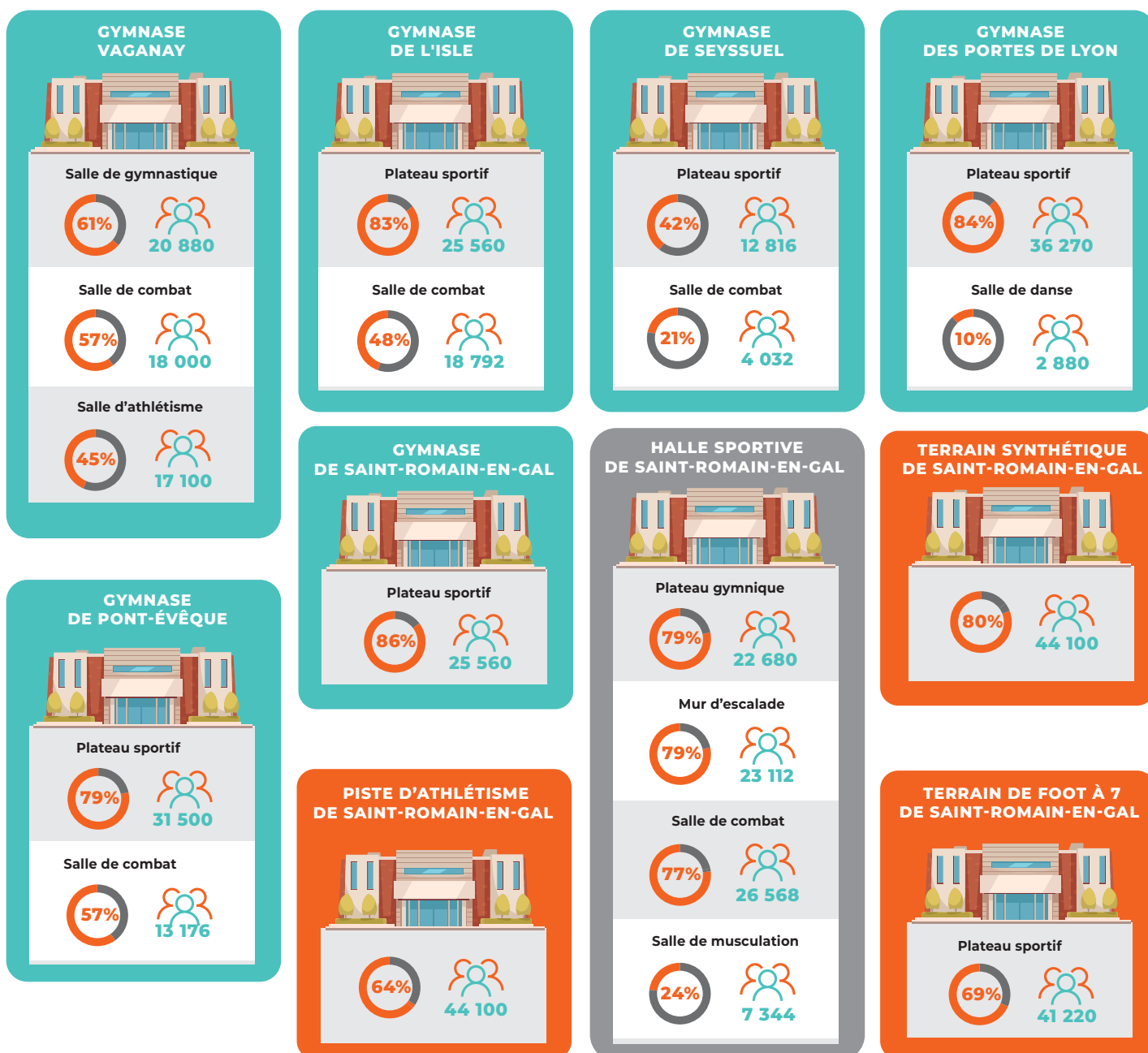
■ Nombre d'heures d'utilisation et fréquentation des équipements sportifs



Taux occupation



Nombre d'utilisateurs

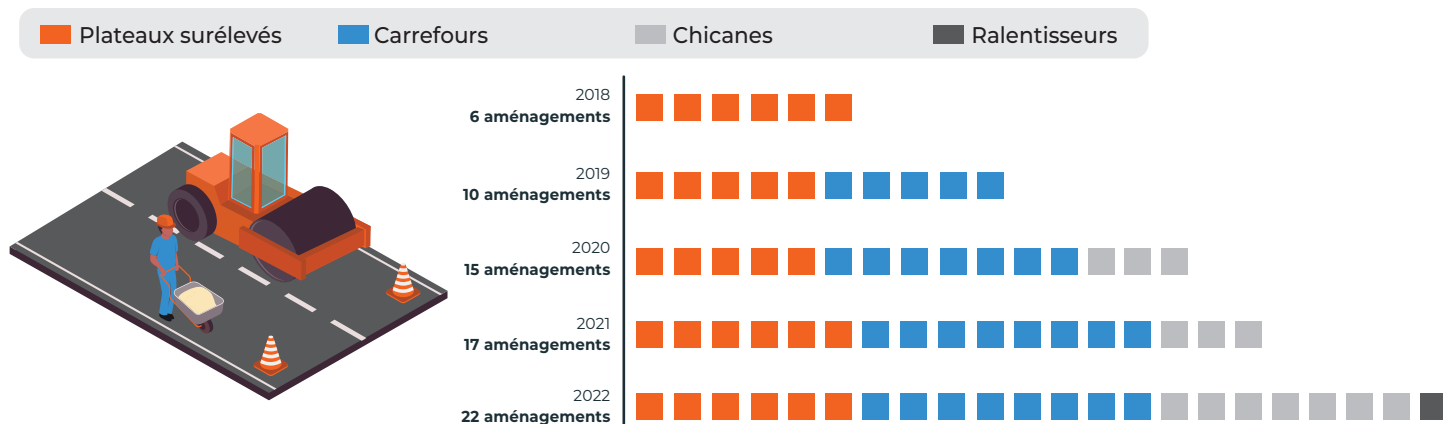


Voirie et grandes infrastructures

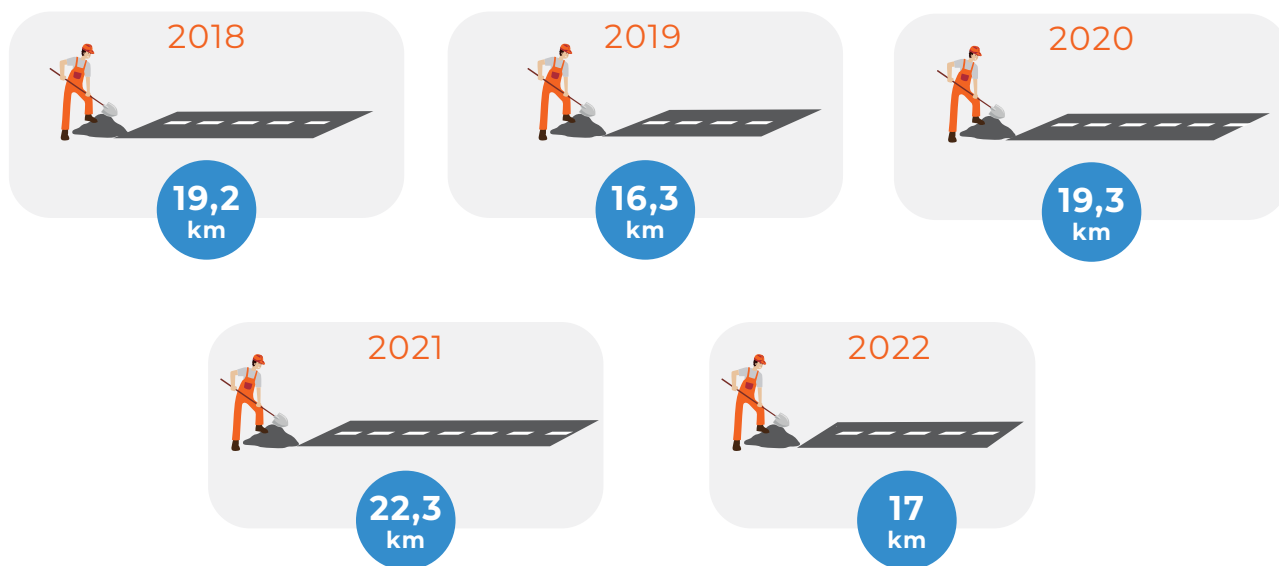
La voirie est le principal, bien souvent, l'unique support de mobilité dans les 30 communes du territoire. À ce titre, elle doit être aménagée et maintenue à un niveau de service optimal, de façon à garantir sa capacité à permettre les déplacements confortables et sécurisés pour tous : piétons, cyclistes, véhicules particuliers, véhicules de livraison, transports en commun, services de collecte des déchets...

Ces voies permettent également le passage des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, de télécommunication. Elles constituent enfin un élément du cadre de vie de très nombreux habitants.

Aménagements de sécurité réalisés sur le territoire



Linéaires de chaussée rénovée



Informatique dans les écoles

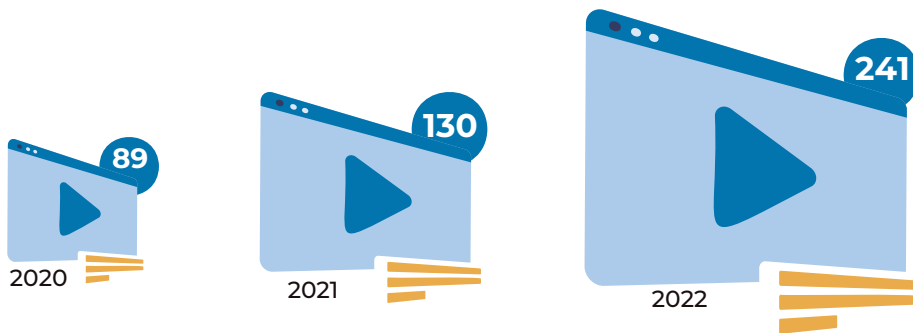
L'Agglo exerce la compétence de l'informatique dans les écoles maternelles et primaires publiques des 30 communes. Ainsi, elle assure l'équipement, la maintenance et le renouvellement des ordinateurs, tableaux interactifs et autres équipements numériques.

Les communes quant à elles s'occupent du câblage et de la connexion au réseau internet. Un nouveau Schéma de développement numérique 2022-2026 est en cours d'élaboration.

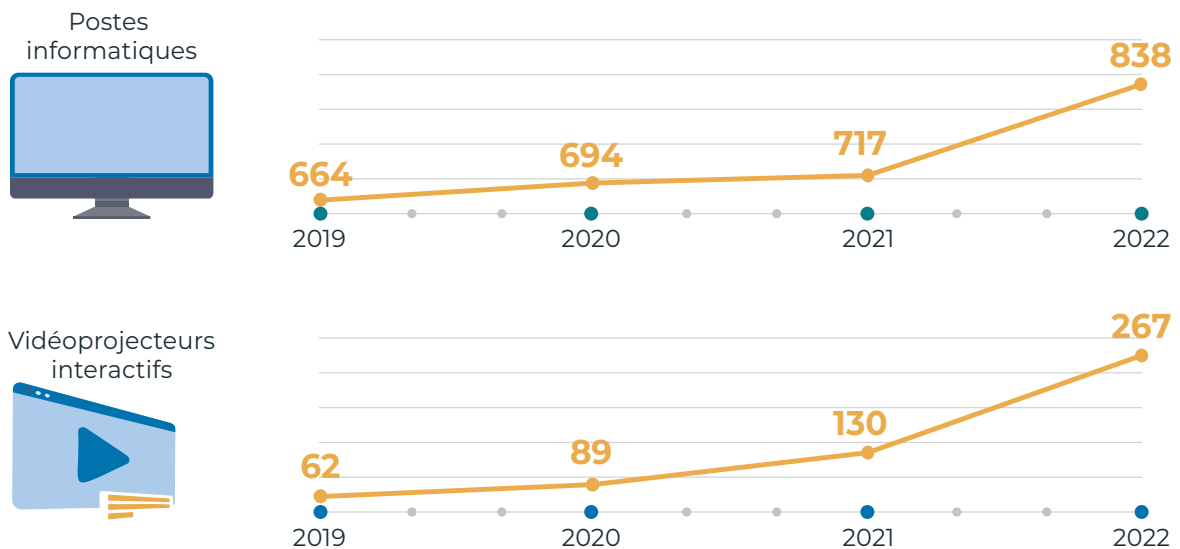
Nombre de classes concernées par le Schéma de Développement Numérique dans les écoles en 2022

380

■ Classes élémentaires équipées de matériel interactif



■ Taille du parc informatique dans les écoles (postes informatiques et vidéoprojecteurs interactifs)



■ Interventions sur le parc informatique dans les écoles

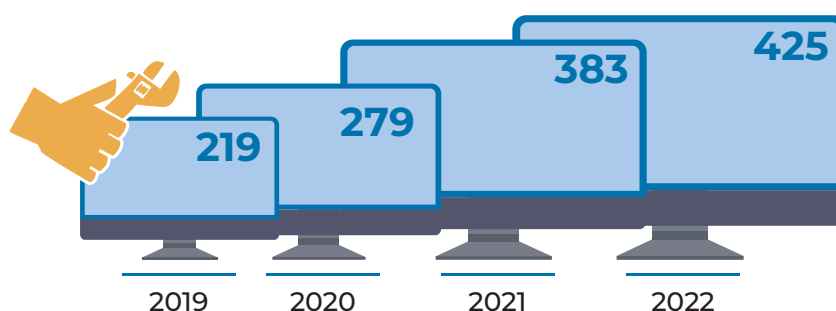
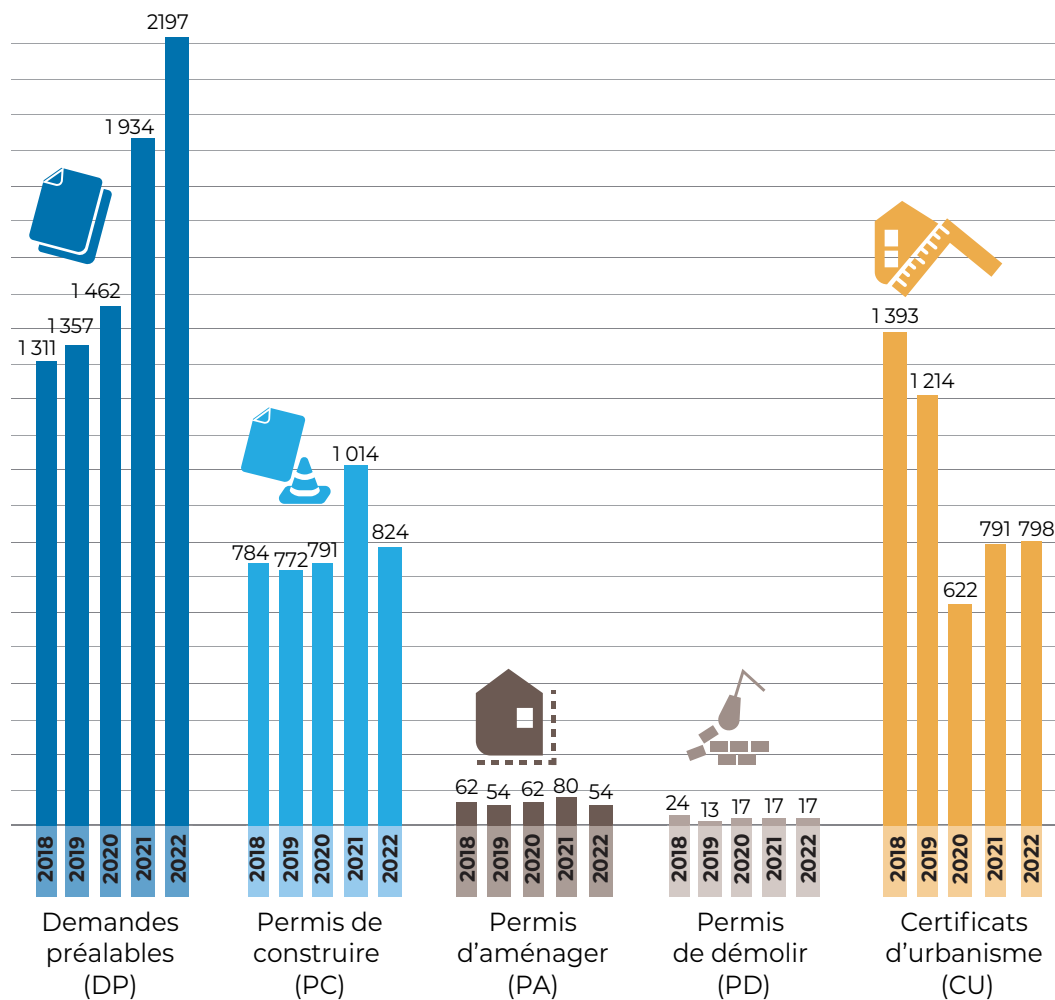


Schéma de mutualisation

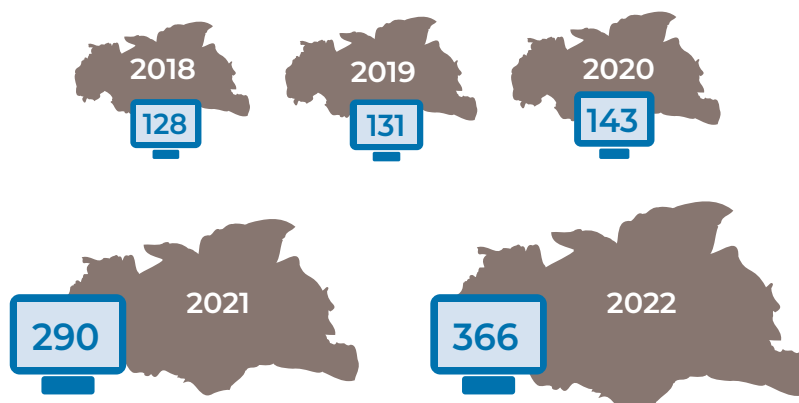
L'Agglo met en place et développe des actions de mutualisation pour l'ensemble de ses communes.

La mutualisation permet de mettre en commun les moyens humains et matériels pour optimiser leur utilisation au service des politiques publiques. L'Agglo a mutualisé certains services avec les communes et a développé des modules d'assistance afin de leur apporter un appui juridique, technique et de gestion dans différents domaines : commande publique, archivage, animation et information jeunesse, informatique, montage de dossiers de subventions, instruction des autorisations du droit des sols, etc.

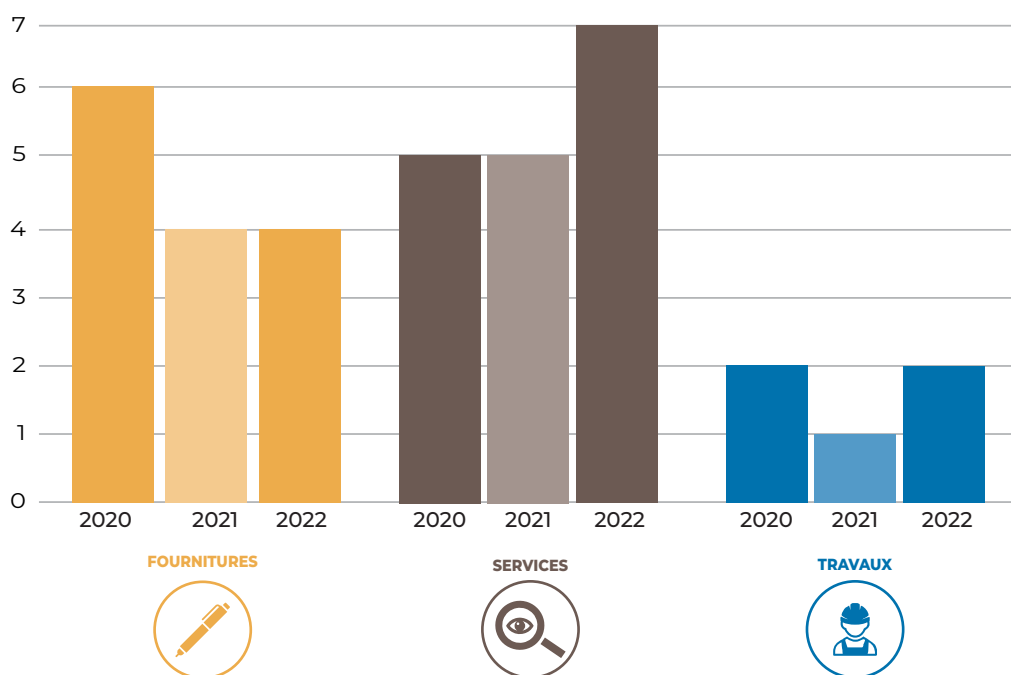
■ Répartition des autorisations du droit des sols instruites par an



■ Taille du parc informatique des communes géré par l'Agglo

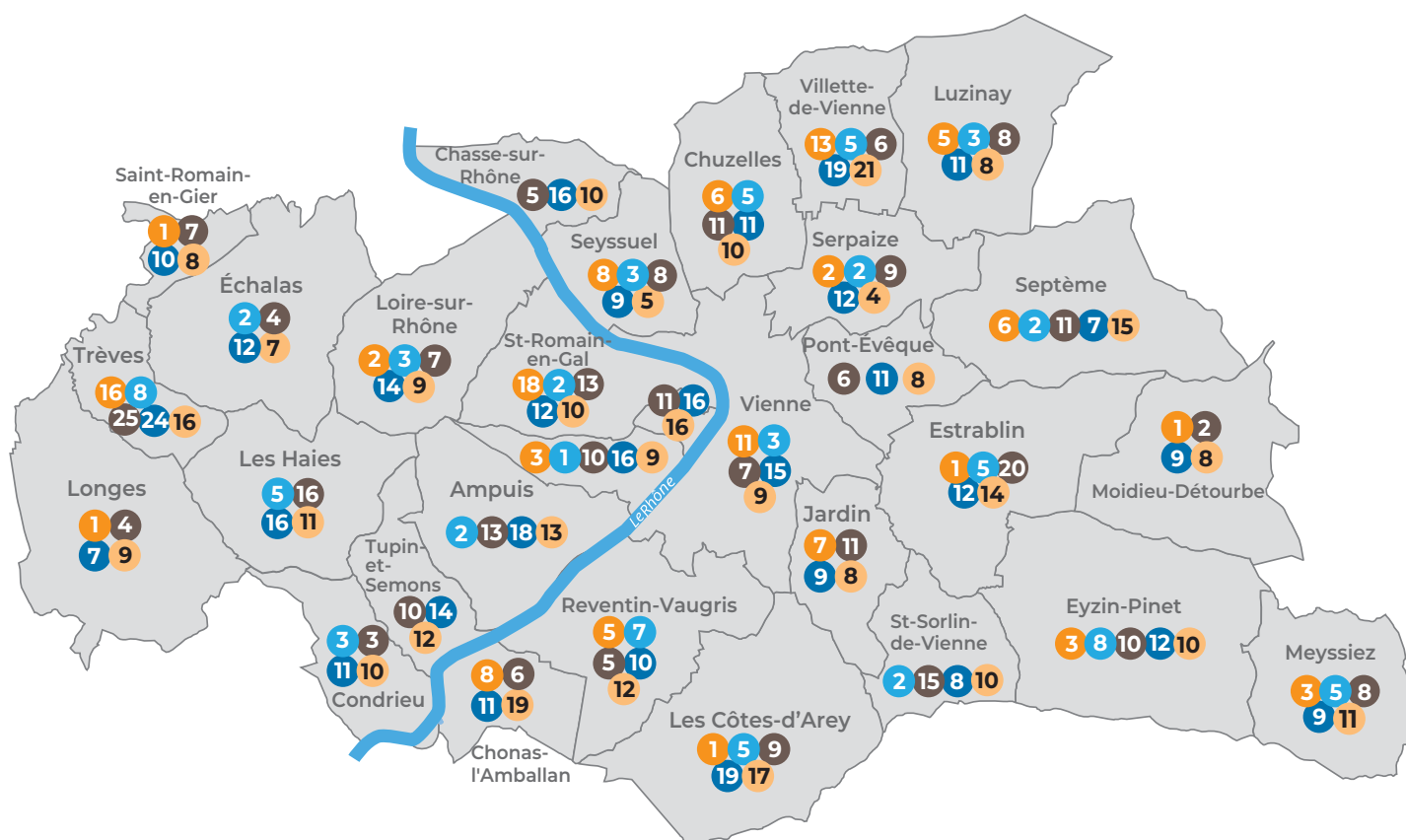


■ Groupements de commande « marchés transversaux » en cours



■ Subventions : Contacts entre les communes et le service d'aide à la recherche de financements

● 2018 ● 2019 ● 2020 ● 2021 ● 2022

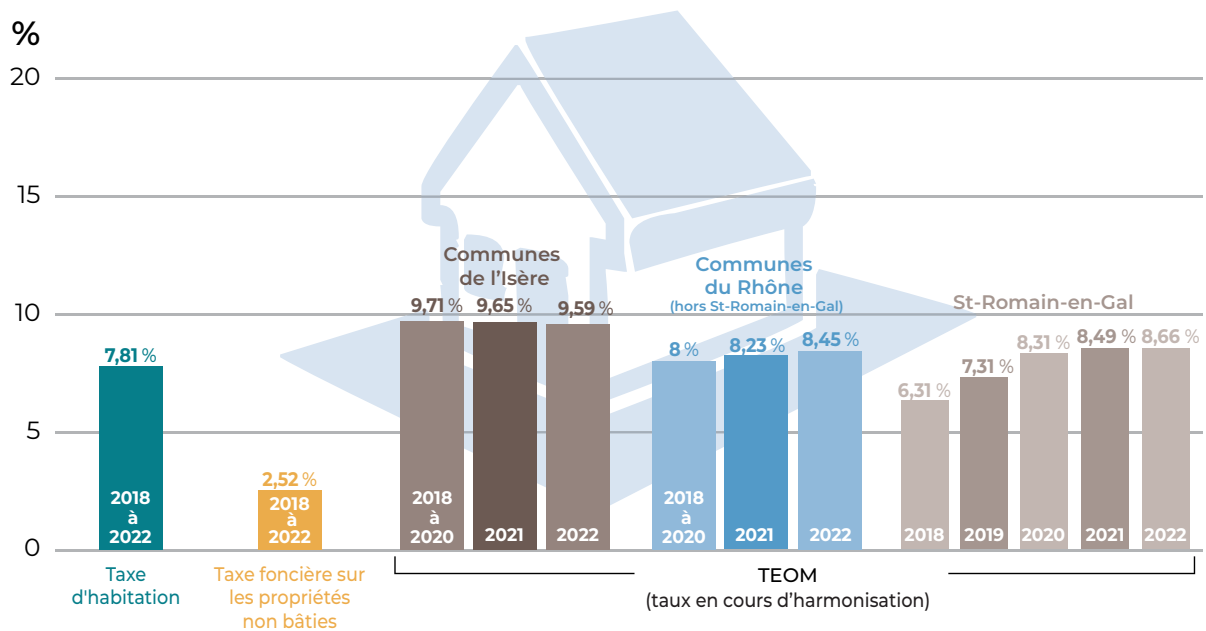


Finances

« Se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité » : tel est le premier objectif affiché par le Projet d'agglomération.

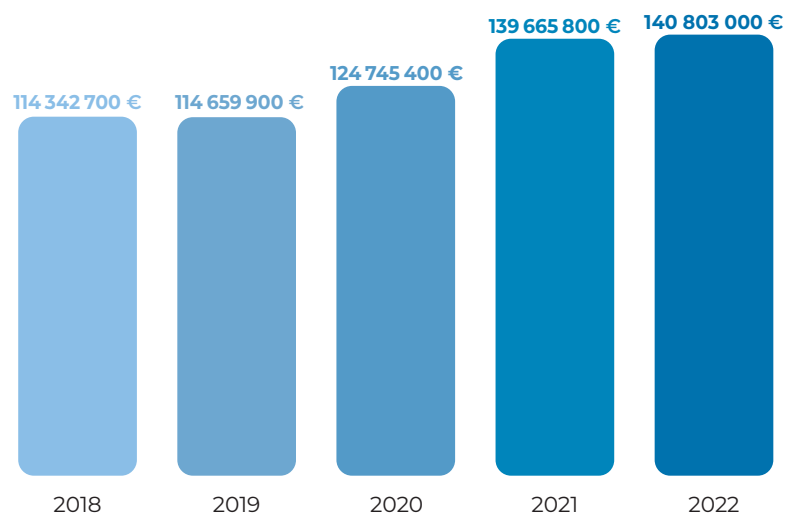
L'évolution des taux permet de vérifier l'engagement de stabilité fiscale. La masse globale du budget primitif et les dépenses d'équipement par habitant mesurent le degré de mise en œuvre des ambitions de l'Agglo et le niveau d'épargne les moyens dont elle dispose en propre pour les financer. Les durées de remboursement de la dette traduisent un recours limité à l'emprunt.

■ Évolution de la fiscalité (taux des taxes)

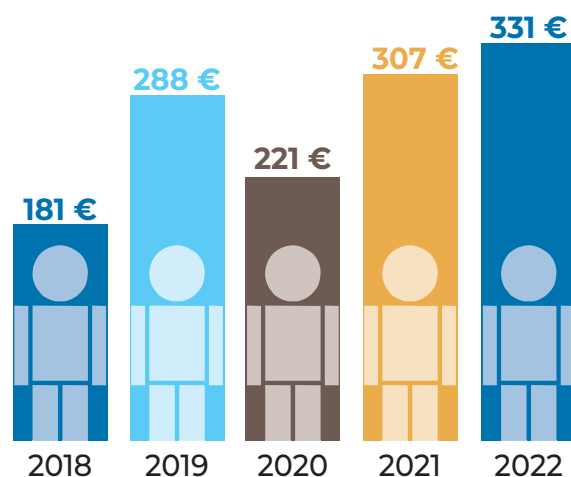


Note : le taux de cotisation foncière annuelle des entreprises est de 25,89% entre 2018 et 2022.

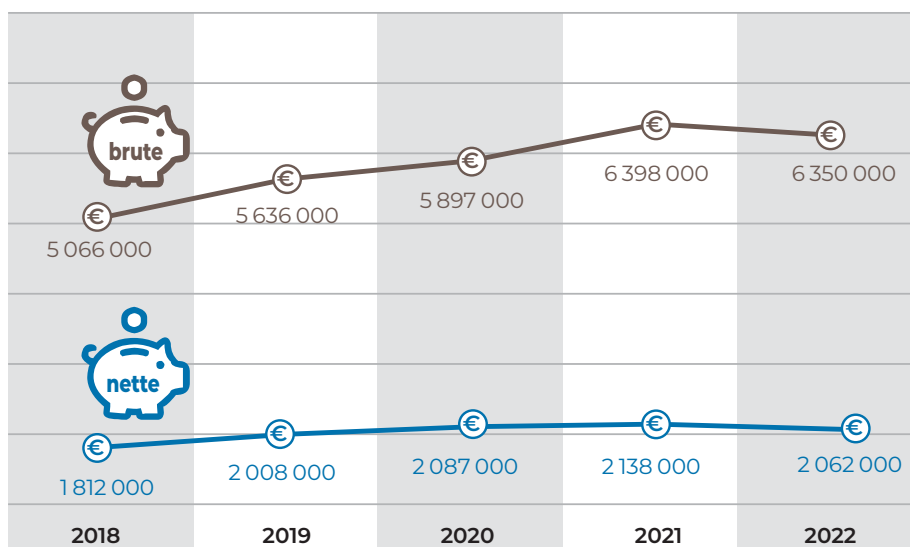
■ Masse globale du budget au budget primitif



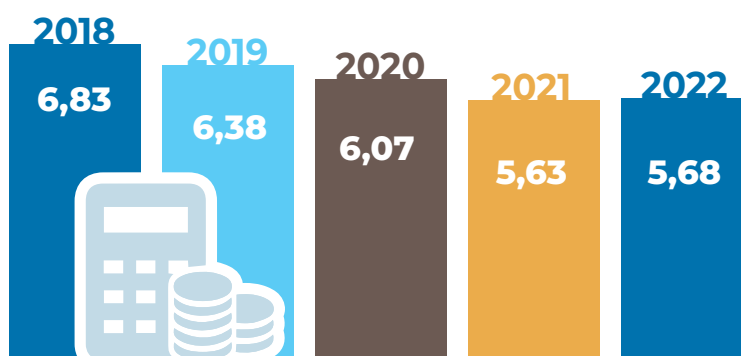
■ Dépenses d'équipement réalisées par habitant (tous budgets confondus)



■ Épargne au budget primitif du budget principal



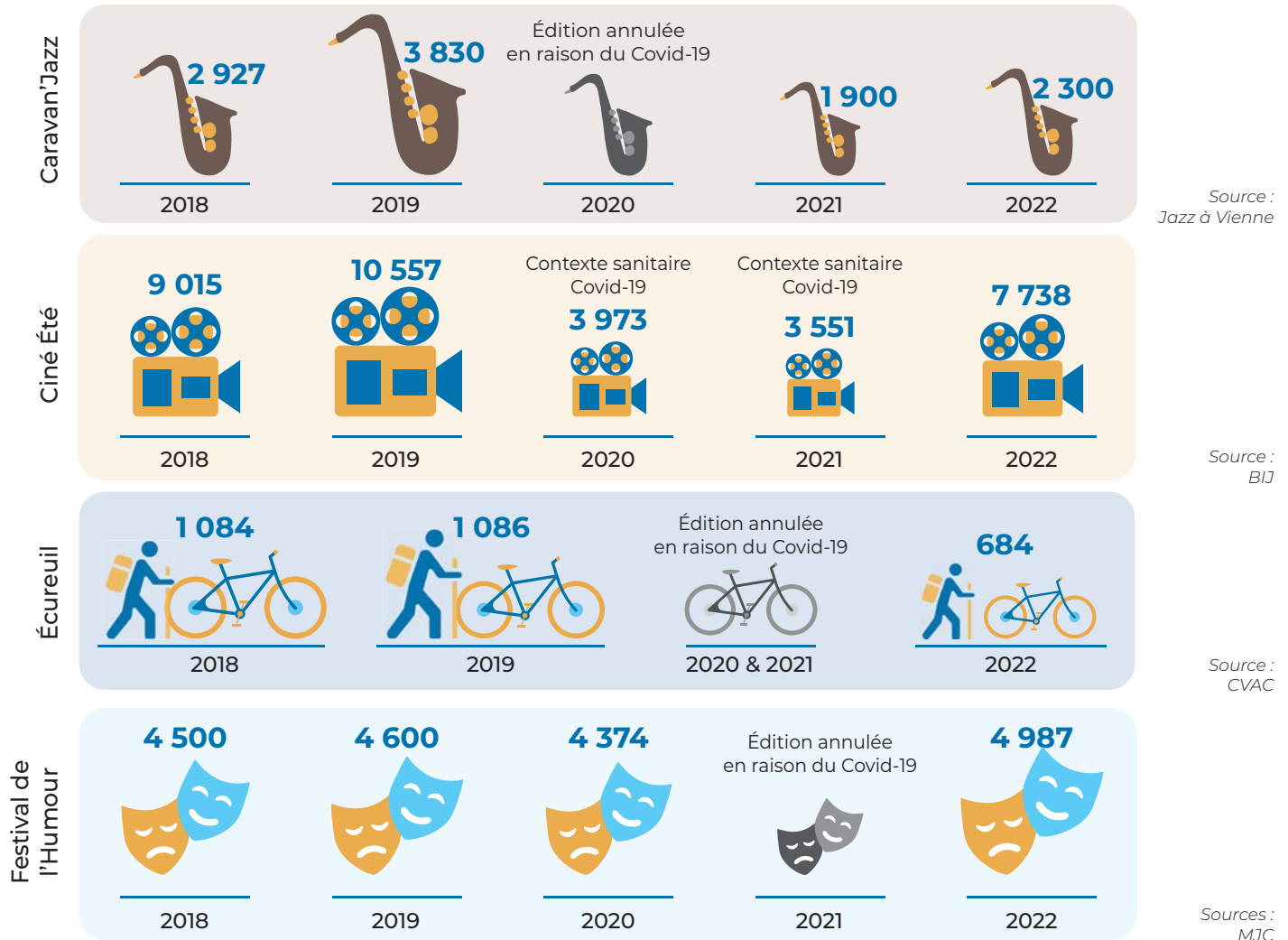
■ Durée de remboursement de la dette du budget principal (en années)



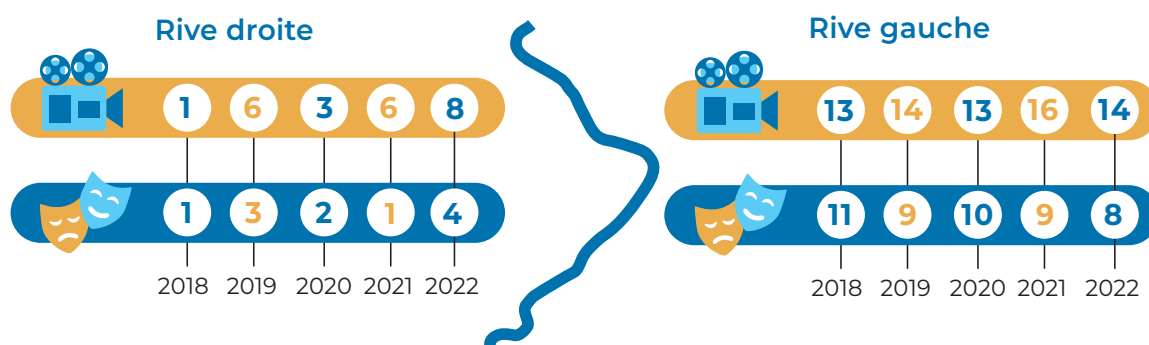
Soutien aux événements culturels et sportifs

L'Agglo a déclaré quatre manifestations d'intérêt communautaire : Ciné Été, le Festival de l'Humour, la course de l'Écureuil de Vienne Condrieu Agglomération et Caravan'Jazz, compte tenu de leur fréquentation, leur caractère unique et leur rayonnement qui contribuent à la promotion du territoire. Elles doivent accueillir un public venu des communes de l'Agglo, des communes extérieures au territoire et ne pas se limiter à la population communale. L'attractivité de ces manifestations est donc mesurable.

■ Fréquentation des événements culturels et sportifs



■ Répartition des communes accueillantes : Ciné Été et Festival d'Humour





Photos : 1e de couverture : Xavier Pagès / 4e de couverture : Mickael Vertat